Lyon 2e
Confluent
quai Perrache

Quai Perrache, anciennement chaussée Perrache

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69000477
Date de l'enquête initiale : 2001
Date(s) de rédaction : 2001
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : quai
Appellation : Perrache

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1999

Historique

Le tracé du quai Perrache est arrêté par Antoine-Michel Perrache dès 1766, mais le quai ne sera réalisé qu´à partir de 1771. Les peupliers qui le bordaient, détruits par les émanations de l´usine d´acide sulfurique, sont remplacés en 1850 par des platanes. En 1956, la commission chargée de l'aménagement routier de la région lyonnaise décide de la construction de l'axe nord-sud entre le pont Galliéni et le pont Pasteur, par une autoroute complétement séparée des voies de circulation générale ; une plate-forme de 25 m doit permettre cette construction ; une rangée d'arbres est conservée et un grillage clôture l'autoroute ; la suppression de la promenade en bordure du Rhône sera compensée par celle de la rive gauche. La construction de l'autoroute est effective à partir de 1971.

Période(s) principale(s) : 3e quart 18e siècle, 3e quart 19e siècle, 3e quart 20e siècle
Dates : 1766 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Antoine-Michel Perrache (ingénieur, attribution par travaux historiques)

Description

Le quai Perrache, voie rectiligne de 32 m de large, longe la rive droite du Rhône, dont il est séparé par l´autoroute A7. Bordé d´un trottoir de chaque côté, il rejoint l´autoroute à la hauteur du pont de la Mulatière.

Eléments descriptifs

Typologies et état de conservation

État de conservation : bon état

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler
Statut de la propriété : propriété publique

Présentation

TEXTE COMPLEMENTAIRE
Le 1er mai 1766, Antoine-Michel Perrache présente au Consulat un projet de remblai du sud de la presqu´île, sous-tendu par l´établissement d´une chaussée, le long de la rive droite du Rhône, formant la grande route royale du Languedoc et franchissant la Saône par un pont à la hauteur de la Mulatière. Ce projet doit remplacer le contournement par les coteaux de Sainte-Foy qui rencontre de telles difficultés qu´il était bloqué depuis près de vingt ans (AC Lyon : DD 275 /7 ; DD 275 / 8 ; annexe 1). Ce projet est repoussé par le Consulat (AC Lyon : BB 366, fol 8-17).
Antoine-Michel Perrache présente un second projet le 4 janvier 1770 : la chaussée le long du Rhône est établie depuis le quai de la Charité jusqu´à la Mulatière reliée par un pont en bois (AC Lyon : BB 338-1 Délibérations consulaires, 4 janvier 1770 ; annexe 2 ; fig. 2). Ce plan est adopté par le consulat et confirmé par des lettres patentes royales du 13 octobre 1770 (AD Rhône : 8C 124 ; AC Lyon : BB 339-1 Délibérations consulaires, 1771), et amendé par le consulat le 13 décembre (annexe 3) : il est ainsi prévu la construction, en ligne droite, depuis le quai de la Charité jusqu´à la Mulatière, d´une chaussée de 60 pieds de large, à l´extrémité de laquelle un pont franchira la Saône ; cette chaussée, bordée d´arbres, redressera le cours du Rhône.
Un état des travaux dressé le 13 mai 1774 indique que la construction de la chaussée est bien avancée (annexe 4). Le 13 février 1777, le quai est pratiquement achevé jusqu´à la hauteur de la porte de ville, hauteur de l´actuel cours de Verdun (BM Lyon : fonds Coste ms 23135) ; les travaux stagnent : en février 1781, la chaussée au-delà de la porte de ville n´est pas assez haute et trop étroite (annexe 5). Après la cession au roi de la directe seigneuriale des terrains de la presqu´île, un nouveau devis des travaux à faire pour la continuation de la chaussée est dressé en 1786 (annexe 6). A la veille de la Révolution, la chaussée du Languedoc, plantée de peupliers d´Italie et bordée d´un certain nombre d´édifices, est construite jusqu´à la barrière d´octroi (fig. 4).
Après la Révolution, le maire de la division du Midi, Emile Sain-Rousset de Vauxonne, propose un plan de colonisation agricole de la presqu´île, avec des allées plantées le long du Rhône et de la Saône ; le conseil municipal du 4 fructidor an XII présente ces travaux (annexe 7). Les écrits des contemporains rendent compte de cette promenade (annexes 8 et 9).
Le plan de distribution de la presqu´île dressé par le maire Lacroix-Laval tient compte de cette chaussée. Déjà, le 13 juillet 1825, le conseil municipal arrête que la chaussée sera portée à 32 m de large (Ville de Lyon. Conseil municipal, t. 6, p. 323). L´alignement prévu entraîne l´expropriation des constructions antérieures (Ville de Lyon. Conseil municipal, t. 7, p. 53, séance du 6 avril 1827). Parmi les constructions implantées le long du quai, il y avait une vitriolerie dont les émanations entraînèrent la maladie des peupliers qui durent être coupés dès 1842 (AC Lyon : 1040 WP 007). Les travaux concernant la réfection de la chaussée et le remplacement des arbres abattus sont décidés dès le 13 juin 1844, mais ne sont réalisés qu´à partir de 1850 où un devis pour la plantation de 474 platanes est établi (AC Lyon : 1040 WP 007).
Au milieu du 20e siècle, un rond-point (dit square Julien-Gras) est aménagé au carrefour du quai Perrache et du pont Pasteur.
En 1956, la commission chargée de l'aménagement routier de la région lyonnaise décide de la construction de l'axe nord-sud entre le pont Galliéni et le pont Pasteur, par une autoroute complètement séparée des voies de circulation générale ; une plate-forme de 25 m doit permettre cette construction ; une rangée d'arbres est conservée et un grillage clôture l'autoroute ; la suppression de la promenade en bordure du Rhône sera compensée par celle de la rive gauche (AC Lyon : 0505 WP 022). La construction de l'autoroute est effective à partir de 1971.
A partir de 1971, l´autoroute sépare le quai Perrache du Rhône sur la plus grande partie de sa longueur.

Références documentaires

Documents d'archive

- **AN. F13 / 707. Programme pour l'établissement d'un cours servant de grand chemin, tendant du quai**
  AN. F13 / 707. **Programme pour l'établissement d'un cours servant de grand chemin, tendant du quai de la Charité de Lyon, au lieu appelé La Mulatière, près des Saussaies d'Oullins**. Lyon : impr. Aimé Roche, 1769. 7 p.

- **AD Rhône. 8 C 124. Edits. Lettres patentes. Voirie urbaine, 1765-1772**
  AD Rhône. 8 C 124. **Edits. Lettres patentes. Voirie urbaine, 1765-1772**

- **AC Lyon. BB 338. Délibérations consulaires, 1770**
  AC Lyon. BB 338. **Délibérations consulaires**, 1770
  4 janvier 1770

- **AC Lyon. BB 339. Délibérations consulaires, 1771**

AC Lyon. BB 339. **Délibérations consulaires**, 1771

- **AC Lyon. BB 366. Délibérations de l'assemblée des notables, 1766-1789**
  AC Lyon. BB 366. **Délibérations de l'assemblée des notables**, 1766-1789
  fol. 8-17

- **AC Lyon. DD 275 / 7. Réponse aux différentes demandes faites par Messieurs les commissaires chargés**
  AC Lyon. DD 275 / 7. **Réponse aux différentes demandes faites par Messieurs les commissaires chargés d'examiner l'utilité ou les inconvéniens du projet présenté par le sr Perrache tendant à débarasser la navigation et assurer les moulins nécessaires à la subsistance de la ville...** [1766]

- **AC Lyon. DD 275 / 8. Réponse à quelques objections faites dans l'assemblée de Messieurs les**
  AC Lyon. DD 275 / 8. **Réponse à quelques objections faites dans l'assemblée de Messieurs les commissaires tenue le 21 juin chez Monsieur le lieutenant général...** [1766 ?]

- **AC Lyon. DD 275bis / 6. Devis sommaire des travaux proposés pour la construction du grand chemin**
  AC Lyon. DD 275bis / 6. Devis sommaire des travaux proposés pour la construction du grand chemin tendant du quai et port de la Charité à l´extrémité des Etroits près la Mulatière. S.d. [1786]

- **AC Lyon. DD 275 bis / 45. Procès-verbal de réception des travaux de la chaussée Perrache, par M.**
  AC Lyon. DD 275 bis / 45. **Procès-verbal de réception des travaux de la chaussée Perrache**, par M. Panay, ingénieur des Ponts et Chaussées, 16 février 1781

- **AC Lyon. DD 275 bis / 69. Etat provisoire et sommaire des travaux de Mr Perrache au 13 mai 1774**
  AC Lyon. DD 275 bis / 69. **Etat provisoire et sommaire des travaux de Mr Perrache au 13 mai 1774**

- **AC Lyon. II 043. Dossier sur la Compagnie Perrache provenant de Claude-Espérance Regnauld de**
  AC Lyon. II 043. Dossier sur la Compagnie Perrache provenant de Claude-Espérance Regnauld de Bellescize

- **AC Lyon. 0505 WP 022. Construction du marché gare à Perrache, 1953-1960**
  AC Lyon. 0505 WP 022. **Construction du marché gare à Perrache**, 1953-1960
  Aménagement routier de la région lyonnaise. Commission mixte permanente d'études. Réunion du 2 mars 1956

- **AC Lyon. 1040 WP 007. Cahier des charges pour la vente aux enchères de 135 peupliers à abattre sur**
  AC Lyon. 1040 WP 007. Cahier des charges pour la vente aux enchères de 135 peupliers à abattre sur la chaussée Perrache ; Rapport du maire au conseil municipal ; devis estimatifs de Dardel, 1850

- **BM Lyon. Fonds Coste ms 113 064. Analyse du projet présenté par le sr Perrache, approuvé par**
  BM Lyon. Fonds Coste ms 113 064. **Analyse du projet présenté par le sr Perrache, approuvé par l´administration municipale de la Ville de Lyon, pour des objets de nécessité, d´utilité et d´agréments publics, et autorisé par arrêt du Conseil et lettres patentes du Roi du 13 octobre 1770**. Permis d´imprimer 14 novembre 1770. Lyon : impr. Aimé de La Roche, 1770. 2 p. : 1 plan depl. h. t

- **BM Lyon. Fonds Coste ms 23 135. Ordonnance de MM les prévôts des marchands et échevins de la ville**
  BM Lyon. Fonds Coste ms 23 135. **Ordonnance de MM les prévôts des marchands et échevins de la ville de Lyon portant que le quai nouvellement construit en aval du pont du Rhône sera appellé quai Monsieur. 12 septembre 1775**. Lyon : A. Delaroche, 1775. 3 ff

- **Ville de Lyon. Conseil municipal. Procès-verbaux des séances, publiés par la municipalité d´après**
  Ville de Lyon. Conseil municipal. Procès-verbaux des séances, publiés par la municipalité d´après les manuscrits originaux 1800-1870. T. 1 **an IX-an XIV**. Lyon : Impr. nouvelle lyonnaise,

séance du 4 fructidor an XII

- **Conseil municipal. Procès-verbaux des séances, 1823-1826 (31 janvier 1823-19 décembre 1826), 1935**
  Ville de Lyon. Conseil municipal. Procès-verbaux des séances, publiés par la municipalité d´après les manuscrits originaux 1800-1870. T. 6. **1823-1826 (31 janvier 1823-19 décembre 1826)**. Lyon : Impr. nouvelle lyonnaise, 1935
  p. 323

Documents figurés

- **Projet de M. Perrache pour la partie méridionale de la ville de Lyon / Antoine-Michel Perrache,**
  Projet de M. Perrache pour la partie méridionale de la ville de Lyon / Antoine-Michel Perrache, [1769]. Gravé. 1 : 10000 (AC Lyon : 0003 S 00141a ; Musée Gadagne, Lyon : N 3504.22 ; BM Lyon Fonds Coste : estampe 12 ; BM Lyon Fonds Coste : ms 113 064)

- **Profil en largeur relatif à l'estimation provisoire du 15 may 1769 des ouvrages à faire pour la**
  Profil en largeur relatif à l'estimation provisoire du 15 may 1769 des ouvrages à faire pour la construction d'un chemin tendant de Lyon à la Mulatière faisant partie de la grande route du Languedoc par St-Etienne / Perronet, 10 septembre 1770. Dessin à l'encre et à l'aquarelle.

- **Plan de la partie méridionale de la ville de Lyon, avec la réunion de l'Isle Mogniat suivant les**
  Plan de la partie méridionale de la ville de Lyon, avec la réunion de l'Isle Mogniat suivant les projets du sieur Perrache et du nouveau quartier où doit être une place où sera la statue du roy suivant les projets du sieur J.G. Soufflot / s.n., s.d. [1770]. Dessin à l'encre et aquarelle (AN. F13/707)

- **Plan du quartier neuf à la partie méridionale de la ville de Lyon, en 1782 / Meunier sculps., 1782**
  Plan du quartier neuf à la partie méridionale de la ville de Lyon, en 1782 / Meunier sculps., 1782. Ech. de 200 toises de France (1: 3000 env.) (AD Rhône : 3 Pl 472 ; AC Lyon : 0003 S 00142)

- **Plan géométral de la partie méridional de la ville de Lyon levé en 1791 / S.n., 1791**
  Plan géométral de la partie méridional de la ville de Lyon levé en 1791 / S.n., 1791. Ech. de 150 pas géométriques (AC Lyon : 0001 S 00025)

- **Plan général de la ville de Lyon et de ses environs, dessiné et levé par le citoyen Villionne, adjoint du génie, certifié conforme à l´original, fait par moi, levé avec l´aide du citoyen Flacheron, garde des fortifications / Jars, 1799**
  Plan général de la ville de Lyon et de ses environs, dessiné et levé par le citoyen Villionne, adjoint du génie, certifié conforme à l´original, fait par moi, levé avec l´aide du citoyen Flacheron, garde des fortifications / Jars, 1799. Vu par le directeur des fortifications Trudaine. Ms, encre, lavis. Ech. 1 : 7600 env. (A. Service historique de l´Armée de Terre)

- **[Chaussée Perrache]. Coupe et vue perspective au niveau du cours du Midi ; Elévation de l'abreuvoir**
  [Chaussée Perrache]. **Coupe et vue perspective au niveau du cours du Midi ; Elévation de l'abreuvoir et du pont**. S. n., [vers 1820]. 1 : 330. Encre, lavis. 34, 8 x 19, 9 cm (AC Lyon : 0003 S 0152)

- **Nouveau plan géométrique de Lyon, seconde ville du royaume de France, avec ses projets d'agrandissement et d'embellissement / Laurent Dignoscyo, 1821. (AC Lyon, 2 S 20**
  Nouveau plan géométrique de Lyon, seconde ville du royaume de France, avec ses projets d'agrandissement et d'embellissement / Laurent Dignoscyo, 1821. 1 : 6250. Pap., encre, lavis, aq. (AC Lyon : 2 S 20)
  AC Lyon : 2 S 20

- **Ville de Lyon. 4ème arrondissement. Section Y dite de la presqu'île Perrache en treize feuilles /**

Ville de Lyon. 4ème arrondissement. Section Y dite de la presqu'île Perrache en treize feuilles / A. Delucenay, 1831 (AD Rhône : 3P 1006 à 1018)

- **Plan topographique de la ville de Lyon et de ses environs, en 6 feuilles / Dignoscyo, 1861**
  Plan topographique de la ville de Lyon et de ses environs, en 6 feuilles / Laurent et Claude-Joseph Dignoscyo, 1861. 1 : 5000. Lithogr. 140 x 165 cm (AC Lyon : 1541 WP 015)

- **Lyon. Nouveau plan topographique de la ville de Lyon, comprenant et indiquant toutes les améliorations en projet et en voie d'exécution / Ehrard Frères grav. Agence Fournier, [vers 1918].**
  Lyon. Nouveau plan topographique de la ville de Lyon, comprenant et indiquant toutes les améliorations en projet et en voie d'exécution / Ehrard Frères grav. Agence Fournier, [vers 1918]. 1 : 10000 (AC Lyon : 0002 S 00332)
  AC Lyon : 2S00332

- **Vue des barrières de Perrache (près la Manufacture de Tabac.) / Dessin de V. Fonville ; H. Brunet,**
  Vue des barrières de Perrache (près la Manufacture de Tabac.) / Dessin de V. Fonville ; H. Brunet, lith., [1830-1834]. Lithographie. Dans : Nicolas-Victor Fonville. "Promenade à Lyon". Lyon : 1830-1834, pl. 3. (Musée Gadagne, Lyon : (9) 55.69.2 fonds Verzier)

- **131. Lyon - Quai Perrache - Le bac à traille. [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC Lyon)**
  131. Lyon - Quai Perrache - Le bac à traille. [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC Lyon)

- **Lyon. Quai Perrache. Poizat édit., [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC Lyon)**
  Lyon. Quai Perrache. Poizat édit., [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC Lyon)

- **Bombardement de Lyon par l'aviation alliée, le 26 mai 1944 : destruction de l'immeuble 3 quai**
  Bombardement de Lyon par l'aviation alliée, le 26 mai 1944 : destruction de l'immeuble 3 quai Perrache. Photogr. Nég. Sur verre (AC Lyon : 0003 PH 00025)

- **Bombardement de Lyon par l'aviation alliée, le 26 mai 1944 : destruction de l'immeuble 9 quai**
  Bombardement de Lyon par l'aviation alliée, le 26 mai 1944 : destruction de l'immeuble 9 quai Perrache et de la culée ouest du pont de chemin de fer. Photogr. Nég. Sur verre (AC Lyon : 3 Ph 26)

Bibliographie

- **GUILLON, Aimé. Lyon tel qu´il étoit et tel qu´il est ; ou tableau historique de sa splendeur**
  GUILLON, Aimé. **Lyon tel qu´il étoit et tel qu´il est ; ou tableau historique de sa splendeur passée**. Lyon : Maire, 1807.
  p. 30

- **[MAZADE D'AVEZE.] Lettres à ma fille sur mes promenades à Lyon. 1810**
  [MAZADE D'AVEZE.] **Lettres à ma fille sur mes promenades à Lyon**. Lyon : Yverneau et Cabin, 1810. 4 t. en 2 vol., XVI-246-242 p., XII-202-218 p. ; 14 cm.
  t. 3, p. 18 ss

- **PELAGAUD, F., SEIVE, F. Lyon en avion. [1926]**
  PELAGAUD, F., SEIVE, F. **Lyon en avion**. S.l.n.d. [1926]. 21 pl. (BM Lyon : 210529)
  pl. 18

Annexe 1

Extrait des délibérations de l´Assemblée des notables, 26 juin 1766

Extrait des délibérations de l´Assemblée des notables, 26 juin 1766 (AC Lyon : BB 366, fol. 8-17)
" ... M. le prévôt des marchands a dit : Messieurs, les commissaires nommés dans votre dernière assemblée pour l´examen du projet que le sieur Perrache a présenté au ministre pour l´établissement des moulins à la tête d´un canal qui garantiroit la navigation de ses écueils, et pour l´agrandissement de la ville, se sont assemblés plusieurs fois chez M. le lieutenant général qui vous fera part Mrs des observations qu´ils ont faites et vous mettra en état d´arrêter votre délibération avec connoissance de cause ; après le rapport de cet objet, M. le lieutenant général est invité de donner communication d´un autre projet pour placer les moulins derrière la grande digue de la Tête d´Or, et si la construction est fondée comme l´auteur le prétend sur des démonstrations géométriques ... nous serons tranquilisé sur nos alarmes passées ...
...
Suit la teneur de la délibération prise dans l´assemblée de MM les commissaires ...
Ce jourd´huy vingt un juin 1766, Messieurs les commissaires nommés par délibération du premier may 1766 pour la vérification des plans et projets présentés par le sr Perrache pour la création d´un nouveau quartier près du confluent du Rhône et de la Saône, assemblés chez M. le lieutenant général, où se sont trouvés M. le comte de Saconay, M. Reynaud échevin, M. de Riverieulx , M. Birouste, M. Tolozan de Montfort, et M. Chancey, après avoir pris lecture de la réponse de M Perrache à la délibération de Mrs les commissaires du 3 juin 1766, vu le certifficat signé par M. Moiroud qui fait mention des différentes pentes et niveau du Rhône et de la Saône qu´il dit avoir vérifié avec le sr Perrache, auquel est joint un plan contenant quelques repères et mensurations dudit local, ont fait lecture du mémoire d´un des Mrs les commissaires sur cet objet, et ont fait appeler le sr Perrache pour lui demander la solution de plusieurs objections qui avoient été faittes contre l´utilité, la possibilité et la construction de ce nouveau quartier. Le sr Perrache retiré, l´affaire discutée d´après les réflexions et l´étude que plusieurs de Messieurs les commissaires avoient faites en particulier, tant sur les plans que sur le local, et d´après les observations qui avoient été faittes à plusieurs d´entre eux, par les gens de l´art qu´ils avoient consultés, ont été unanimement d´avis qu´avant de se livrer à un plus grand travail qui entraîneroit indubitablement des dépenses considérables à la charge de la Ville, puisqu´il étoit nécessaire avant de donner une décision positive sur la possibilité dudit projet, de vérifier la pente du Rhône et de la Saône dans différents endroits pour voir d´abord qu´elle étoit la différence des pentes du Rhône et de la Saône sur des longueurs égales, d´examiner ensuite si ces pentes ne varioient point dans différents endroits, et surtout de connoître la pente du Rhône depuis la grande digue jusqu´au pont de la Guillotière, du pont de la Guillotière vis-à-vis le confluent actuel, et du confluent à la Mulatière, qu´il falloit ensuite prendre la hauteur réelle du Rhône et de la Saône, et la différence des hauteurs de l´une à l´autre rivière, que ces hauteurs devroient au moins être prises du pont des Trailles au port de la Boucherie des Terreaux, du pont de la Guillotière au pont de St-Jean, du pont d´Enay vis-à-vis l´Académie, et de l´endroit où sont actuellement placés les moulins de la Quarantaine, à la partie du Rhône qui passe de l´autre côté de l´isle Mogniat répondant à la Quarantaine ; qu´il est surtout bien essentiel de connoître la pente depuis l´endroit où le sr Perrache se propose de placer ses moulins jusqu´au bout du canal de fuite proposé et du bras supérieur du Rhône, de l´autre côté de l´isle Mogniat depuis l´endroit où se fera la réunion du Rhône et de la Saône jusqu´à celui où le canal de fuite se vuidera dans le grand lit du Rhône.
Que toutes ces opérations, surtout celles des pentes, doivent être faites dans les eaux basses, les eaux moyennes et les eaux fortes, ce qui, outre beaucoup de peine, peut renvoyer la fin des opérations à un jour fort éloigné ; que pour donner aussi un avis certain sur la solidité et sur le prix des travaux projettés, il faudroit faire des devis plus détaillés que ceux qui ont été donnés par le sr Perrache, mesurer la quantité des toizes de blocages qu´il employera, faire le compte du nombre des pilotis, faire la mensuration du glacis et murailles, faire une juste évaluation des matériaux selon la qualité et le tems où ils seront employés, sonder les rivières dans toutes les places où il faudroit draguer, évaluer ce que coûtera la toise d´extraction de gravier et le transport dans les emplacements à attérir, calculer si cet attérissement avec les déblais qui sortent des bâtimens de la ville, pourront suffire à attérir et à exhausser tout l´emplacement du quartier neuf, chercher des terreins propres à combler les bras du Rhône où sont actuellement les moulins et à exhausser le brotteau Mogniat, suputer combien il faudra de toises de terrein, et à combien reviendra le transport et l´achat ; qu´il est aussis indispensable de prendre le niveau de la rivière du Dauphiné depuis Béchevelin jusques vis-à-vis le village de Vénissieux, pour savoir si l´élévation du brotteau Mognat, resserrant le Rhône dans un lit plus étroit, ne le déterminera pas à se répandre plus souvent sur toutes ces campagnes où étoit jadis son lit lorsqu´il passoit aux Balmes viennoises ; qu´outre ces observations, il y a nombre de détails soit dans la construction des quays, des levées et surtout des moulins, qui demandent un travail suivi pour en déterminer la solidité et en fixer le prix. Qu´à toutes ces dépenses prévues devoient se joindre les dépenses inattendues non moins considérables, causées par les ravages des débordements d´un fleuve aussi impétueux que le Rhône, que l´opération de draguer son lit et la fondation des quays pouvoient se multiplier considérablement par les nouveaux rapports de graviers ou de terre que le Rhône rapporteroient dans les fouilles à mesure de travail ; qu´ainsi cet article de dépense dont le sieur Perrache n´a pas prévu la répétition pourroit être pour les entrepreneurs une augmentation immense de dépenses ; que toutes ces considérations, et diverses autres

fondées sur l´intérêt politique de l´administration de cette Ville, devoient former l´avis que l´assemblée de Messieurs les notables étoit dans le cas de donner sur ce projet ; mais que les commissaires nommés par cette même assemblée ne se croyoient pas suffisament autorisés pour entreprendre un travail aussi long et aussi dispendieux, qu´ainsi l´assemblée seroit priée de déterminer les différents objets qu´il faudroit vériffier et pour lequels il seroit nécessaire d´employer des gens de l´art, et de décider si elle voudroit en risquer les frais, et que jusque là, les commissaires se contenteroient de luy rendre compte des observations qu´ils ont faites chacun en particulier, d´après lesquelles ils ont conclu, après avoir rapproché leurs idées dans différentes séances qu´ils ont eu chez Monsieur le lieutenant général, que quelque louable que soit le zèle du sr Perrache pour l´embellissement et l´agrandissement de cette ville, son projet au milieu de toutes les beautés qu´il renferme, présentent beaucoup d´inconvénients et ils observent :
1° qu´il est à craindre que la navigation sur la Saône devienne impratiquable au confluent, soit dans les grosses eaux, soit dans les basses eaux.
Dans les grosses eaux, la Saône alors très impétueuse, qui n´a que 300 pieds de large sous le pont d´Enay, ira s´engouffrer à 100 pieds de là dans un canal de 230 pieds d´ouverture en droite ligne de son courant, y entraînera les batteaux qui iront se briser contre la chaîne de pilotis que l´entrepreneur met à la tête de son canal pour en défendre, dit-il, l´entrée à tout corps étranger. Page 7 de son mémoire.
C´est dans cet endroit où les conducteurs de batteaux seront obligés de les faire tourner pour entrer dans le nouveau lit. L´éperon qui se trouve à la tête de l´isle Mogniat et qui partage les eaux de la Saône ne sera t il point encore un autre écueil.
Dans les basses eaux, la tête des pilotis se pourrira, et la Saône à qui on aura fait une saignée de 230 pieds d´ouverture sur 3 pieds de profondeur, c´est à dire de près de deux tiers de son lit, ne pourra plus fournir que très peu d´eau le long des quays et de la place du nouveau quartier, et la communication du Rhône et de la Saône se trouvera interrompue pour les grands batteaux et pour ceux qui seront chargés de marchandises à moins que le Rhône ne fût fort et ne refluât dans la Saône.
En hiver cette partie qui n´aura presqu´aucun cours gèlera très facilement, l´autheur en convient et dit pour réponse qu´il établira une machine sur cette rivière, propre à en creuser le lit lorsque la navigation en sera interrompue, et que pour fournir plus d´eau dans ce tems, l´on pourra fermer partie du canal des moulins ; il dit aussi qu´une seconde machine sera employée pour casser les glaces tant dans le lit de la Saône que dans ce canal, ainsi voilà la navigation et les moulins, c´est à dire le commerce et la nourriture des habitants, exposés à l´incertitude et aux frais des machines aussi dispendieuses que peu sûres. L´évènement seul peut apprendre le succès de cette nouveauté, et le risque même de cet évènement devroit suffire pour ne pas se décider facilement sur ce projet.
2° Le plus grand nombre des citoyens a été allarmé par la crainte du refluement de la rivière dans la ville, qui là entreroit dans une partie des magasins dans le tems des grosses eaux ; on ne peut être sûr que les nouvelles constructions n´occasionneront point cet évènement qu´après qu´on aura fait mesurer avec la plus grande exactitude, et en présence tant des entrepreneurs que des commissaires, les niveaux des pentes et marquer le point fixe où doit se faire le confluent pour ne point occasionner de refluement dans la ville, l´entrepreneur lui-même paroît être incertain et dit dans sa 1ère réponse aux objections, qu´il est sûr qu´actuellement le Rhône est plus élevé au confluent que la Saône ; il ajoute il doit y avoir cependant un point où les deux courants seroient d´accord, c´est ce point, dit-il, que l´on chercheroit.
Ce sont ses termes, il n´en est donc pas certain, et en effet il a varié sur cet objet, le premier plan qu´il a donné et qui a été paraphé par Messieurs les commissaires place le confluent très différement du second plan.
3° il est certain que ces nouvelles opérations laissant le lit du Rhône depuis la Quarantaine jusqu´à la Mulatière sans le combler ni l´élever ; l´eau croupie infecteroit la ville et y causeroit des maladies ; ce lit est plein d´endroits creux, l´entrepreneur dit luy même qu´il y a des places où il a plus de 15 pieds de profondeur, les eaux s´y corromperoient en été et y formeroient une espèce d´étang, les crapeaux, grenouilles et autres reptiles qui y mourront dans les chaleurs, répandront les vapeurs les plus malsaines et l´on verroit dans la ville les mêmes maladies qu´on voit dans différens villages voisins des bords du Rhône lorsqu´il y a des lônes ou petits bras du Rhône qui ne dessèchent pendant les chaleurs.
L´entrepreneur répond qu´il n´y a qu´à laisser couler un filet d´eau dans l´ancien lit du Rhône et y laisser entrer les eaux de la Saône vis à vis la Quarantaine.
Voilà les eaux de la Saône partagée en trois branches, l´une pour le canal des Moulins, l´autre pour fournir de l´eau à l´ancien lit du Rhône et l´autre pour la navigation.
Les frais pour combler ce lit du Rhône qui a mille toises de long sur cent de large, à ne compter qu´une toise de profondeur largeur égalisée, ce qui produit cent mille toises, coûteroit six à sept cent mille livres de façon tant pour y jetter et conduire la terre à supposer qu´elle se trouva sur les bords, et que l´entrepreneur achettat des fonds dans le coteau pour en transporter la terre, et s´il falloit la charrier seulement de trois ou quatre cents toises d´éloignement, la façon du transport seroit un objet de douze ou quinze cent mille livres. L´entrepreneur convient luy même que la dépense de ce remplissage ne peut point être fournie par sa compagnie, et il propose, comme on l´a dit, d´y laisser entrer les eaux de la Saône.
4° Un très grand inconvénient de l´entreprise proposée est le peu de solidité des quays, digues et levées.

1) ces quays, digues et levées ne sont point fondées, car on ne peut appeler fondation un creux de 2 ou 3 pieds de profondeur sur cinq pieds de large.
2) le sol sur lequel il les pose n´est qu´un amas de sable, de graviers, de marne que le Rhône rejette sur ces bords.
3) Le Rhône peut aisément creuser des 2 ou 3 pieds en dessous, et ces quays n´étant portés sur aucun corps solide tomberont.
4) il met devant un rang de pilotis et dit lui même dans son mémoire que les pilotis causent des affouissements ; on voit en effet que les piles du pont du Rhône, et une partie de nos quais sont supportés par des pilotis de chaînes et entre lesquels l´eau coule, il est constant que les flots venant frapper avec impétuosité contre ces corps ronds cherchent à tourner autour et irrités par cet obstacle, ils viennent avec effort contre le gravier ou la terre qui est entre les pilotis et s´entraîne ; cependant quand ces pilotis sont enfoncés assez profonds, et que leur tête est bonne, ils supportent pendant plusieurs suites des masses énormes, nous avons icy le pont du Rhône et presque tous nos quays, et en Italie une ville construite en grande partie depuis plus d´un siècle sur des pilotis entre lesquels l´eau passe.
Dans l´entreprise proposée, les pilotis sont placés non par-dessous les constructions pour les supporter mais devant.
5) Il propose de faire cette construction en béton. Ce béton sera exposé à fleur d´eau et en dessus aux gelées, et il est constant par une expérience journalière que les gelées ruinent le béton, que les chaleurs et la sécheresse l´entraînent et luy empêchent de prendre sa consistance et que le béton n´est bon que dans la terre et à couvert ; celuy cy non seulement ne seroit point couvert, mais même seroit exposé à tout ce que l´intempérie des saisons, la force des gelées, la violence des chaleurs et l´impétuosité d´un fleuve rapide peuvent causer de dégradation. Telle est la manière dont l´ouvrage est construit.
Il y a suivant le plan et suivant les mémoires 2200 toises tant de digues le long du Rhône que de quay pour former l´enceinte de la ville ou à la tête de l´isle Mogniat.
100 toises de jettées pour que le Rhône n´entre point dans le lit de la Saône ; c´est dans cette jettée qu´il a placé les bains.
600 toises de quays pour l´embouchure du canal des moulins
2400 toises pour le canal de fuite doivent être élevés de 12 pieds au-dessus des basses eaux parce que quand le Rhône croîtroit de 12 pieds et inonderoit l´isle, il entreroit dans le canal de fuite, l´eau se trouvant aussi haute dans le canal que dans la Saône, les moulins ne pourroient plus aller.
Total 5300 toises, c´est à dire plus de deux lieues de quays ou de digues.
Qu´elle sera la solidité des fondations de la grande digue derrière laquelle seront les moulins et la solidité de la construction des moulins même. Si une inondation venoit à culbuter l´ouvrage, la ville se trouveroit tout à coup dépourvue de subsistances.
5300 toises de quays ou de digues nécessaires pour les moulins exposés partie aux efforts du Rhône, partie à des eaux furieuses dans les débordements, aux quels on veut donner dans tous les tems de l´impétuosité, et qui seront gênés par des artifices. Tous ces ouvrages étant presque sans fondements, que pourra coûter leur entretien ; le produit des nouveaux moulins ira-t-il où l´on prétend ; suffirat-il pour entretenir les digues de l´isle Mogniat, le canal de fuite et les autres ouvrages des moulins, c´est à dire autour de 4000 toises de quays ou de digues. Si dans une forte inondation, il venoit à y avoir des réparations à faire pour des sommes considérables, les entrepreneurs n´abandonneront-ils point les moulins qui retomberont à la charge de la ville.
5° Les chantiers proposés pour le bois à bâtir auroient un très grand inconvénient qui seroit : renchérir cette partie des matériaux, ces bois restent aujourd´huy sur les atterissements qui sont formés au-dessous du rempart d´Enay, sur les bords du Rhône. Chaque pièce est fort aisée à tirer et coûte peu ; s´il falloit la monter au-dessus des quays et la mener dans le centre du nouveau quartier, ces frais s´alligneroient beaucoup les radeliers et feroient augmenter la marchandise par conséquent la construction, et par une suite nécessaire au lieu de faire diminuer les toisages, les feroient augmenter.
L´entrepreneur répond qu´on laisseroit au-delà du nouveau quartier un terrein comme celuy qui est à la queue d´Enay pour l´entrepôt du bois à bâtir, donc suivant luy-même il ne faut pas compter cet article pour un avantage de son plan.
D´ailleurs pour laisser une langue de terre pareille au bout de son nouveau quartier, il faudra qu´il fasse passer la Saône ailleurs que dans l´endroit où il l´a fixé.
L´entrepreneur ajoute en présentant l´avantage des chantiers de bois que le nouveau quartier est nécessaire parce que les marchands de bois à bâtir n´ont point d´endroit couvert pour les emmagasiner, ce qui est, dit il, un grand inconvénient pour les bois de charpente. Si ces marchands avoient besoin de magasins, il y a 600/mille pieds de terrein clos de murs loués à des jardiniers dans le quartier d´Enay, à un denier le pied par an, il y a dans chaque emplacement quelque petite habitation où il est très aisé de jetter des engards ou apentis contre les murs de clôture ; cependant on ne voit pas que des marchands de bois y mettent l´enchère, et ce sont des jardiniers qui y sèment des légumes. On a d´ailleurs l´emplacement des jardins qui sont au-dessous des remparts où l´on peut faire tous les chantiers nécessaire sans qu´il en coûte un sol.
6° Inconvénient, incertitude des levées des moulins. L´entrepreneur ne scait point encore luy même de quelle espèce de moulins il se servira. Il dit que d´habiles mécaniciens y travailleront. Ces moulins sont le principal objet sur lequel il fonde l´utilité de son projet et il n´a lui-même rien de certain sur cet article, mais ce qu´il y a de sûr c´est qu´il ne peut point employer les moulins à batteaux ou moulins flottans, et que les moulins fixes auront de très grands inconvénients

dans cet endroit ; le canal de fuite et celuy de l´embouchure des moulins gèleront facilement parce que l´eau aura fort peu de pente dans cet endroit.
Après avoir examiné les principaux inconvénients de ce projet, il ne reste plus qu´à faire quelques réflexions sur les avantages que l´entrepreneur prétend que la ville y trouvera.
Quant à la sûreté de la navigation, des moulins et à la commodité des chantiers de bois à bâtir, ce que l´on a observé plus haut paraît suffire.
La santé des citoyens exige, suivant l´autheur, qu´ils ayent d´autres promenades que celles des Brotteaux, des différents faubourgs des remparts de la place Royale et des quays. L´on sent assez combien cette raison fondée sur la santé des citoyens est frivole.
Les bains remplis d´une eau bourbeuse et presque dormante seroient puants, mal sains, et deviendroient un repaire de reptiles et d´insectes venimeux. On pense même que si quelqu´un en construisoit de pareils, le bureau de la santé seroit obligé de la deffendre. La gare des batteaux est une autre chimère ; premièrement cet endroit sera bientôt atteri, étant derrière une espèce de jetée, ce ne seroit qu´un amas de bois et d´eau croupissante. Secondement suposer que les moulins à draguer fussent employés aux frais de la ville à mesure que cette mare se combleroit, de quelle utilité seroit-elle pour les marchands qui sont ceux qui feroient les frais de faire descendre leurs batteaux, coches et diligences pour les remonter et passer 3 ou 4 ponts. D´ailleurs quelle sûreté y trouveroient-ils, cette garre seroit réceptacle et le magasin des glaces qui s´y amoncelleroient très facilement.
La nécessité où la ville est d´avoir des magasins de bled et l´embarras où sont les marchands de bled de trouver des magasins à louer est encore une autre supposition dépourvue de toute vérité. Les Greniers d´Abondance très bien placés pour le chargement et déchargement sont à louer depuis longtems, ceux de M Deschamp en terein sont dans le même cas ; la ville vient de vendre ceux de la Petite Abondance voyant leur inutilité et ils étoient loués à un potier de terre. L´autheur du projet ignore sans doute les frais qu´occasionnent un marché de grains, les chargements et déchargements, lesquels joints à ceux des loyers des greniers et ceux d´achat des grains deviennent très considérables. Il ignore sans doute que pour éviter ces frais et déchets, ceux qui font le commerce des grains les laissent dans le batteau jusqu´à ce qu´ils les vendent à un boulanger, ou pour descendre hors de la ville. Il ignore sans doute encore que de descharger des bleds en grenier occasionne double frais de mesurage, l´un en le sortant des batteaux, l´autre en le sortant des greniers, et qu´en le laissant dans les batteaux un seul mesurage fait loy entre les marchands et le boulanger comme entre le marchand et celuy qui l´achète pour le sortir de la ville. Il n´est pas possible d´augmenter les frais sur les grains sans que cela n´influe sur le prix du pain.
Un des grands avantages que le sieur Perrache prétend que l´on trouveroit dans son plan, c´est la diminution des loiers. La cherté des louages vient-elle de ce qu´il manque du terrein pour bâtir, ou de ce que chacun veut habiter dans l´endroit le plus commerçant et de ce que le commerce exige que les marchands et les artisans soient réunis, et le plus près des uns des autres qu´il est possible, ne vient-elle point aussi de la cherté de la construction.
Il est clair que les loiers sont chers dans le millieu de la ville, mais depuis la porte St Georges jusqu´à celle de Vaize, il y a une espace de plus d´une demie lieue de long et rempli de maisons où l´on a souvent de la peine à trouver des locataires ; dans la rue Juiverie qui est le centre de ce quartier il y a des appartements très vastes, très commodes et très ornés qui restent deux ou trois ans vuides, et que cependant on loue à très bon prix, et dans le quartier de St Georges et de Bourgneuf il y a quantité d´appartements très propres pour des ouvriers et très clairs que l´on laisse à bas prix et qu´on a peine à louer.
Il dit que la plus grande partie de Lyon est resserré entre le Rhône et la Saône, et il prétend qu´il est utile à la ville d´augmenter la longueur de cette partie.
Depuis les capucins derrière la rue Ste Catherine, c´est à dire du pied de la montagne jusqu´au confluent, il y a une espace de 900 toises de long qui peut se diviser en 2 parts égales, l´une peuplée depuis la rue Ste Catherine jusqu´à la rue St Dominique, l´autre dépeuplée depuis la rue St Dominique jusqu´à Enay. C´est là où l´on trouve ces emplacements immenses dont les propriétaires ne savent que faire et qu´ils louent les jardins à peu près à un denier le pied par an ; cette partie dépeuplée est aussi grande que l´autre.
Les parroisses de St Georges, de St Pierre le vieux, de St Paul et le quartier de Bourgneuf font à peu près un tiers de la ville et occuppe comme on l´a dit une espace de près de demi lieue de long. Non seulement les négociants, mais presque tous les ouvriers aisés abandonnent ces quartiers là ; la paroisse d´Enay fait presque un autre tiers de la ville et elle est encore dépeuplée depuis plus de dix huit cents ans qu´il y a des habitations et depuis cent soixante ans qu´on a environné ce quartier d´un rempart couronné...
Si l´on donne 800 sols d´une boutique dans le voisinnage des Terreaux ce n´est pas parce qu´on ne scait où se loger, car on en auroit à 100 sols vers Enay, et même à 60 ou 80 sols, mais c´est parce qu´on veut se loger dans un endroit commerçant.
La spéculation qu´il propose est aussi fausse que si quelqu´un à Paris proposoit d´agrandir les marais et les porcherons et de porter le boulevard dans la campagne parce que les loyers sont chers dans les rues St Denis et St Honoré.
Il est constant qu´on a nul besoin de terrein, ny de bastiment dans Lyon, mais qu´on y a grand besoin d´hommes pour occuper les terreins vagues ou les quartiers abandonnés dont on a parlé.
L´embarras où l´on est de trouver des emplacements pour bâtir est encore une supposition ; dans la seule parroisse d´Enay, il y a plus de six cent mille pieds de terrein à vendre ou à bâtir, ceux de St Joseph vont à cent quatre vingt mille

pieds, ceux de l´Arsenal sont plus considérables, ceux du sr Giraud architecte vont à plus de quarante mille pieds ; il y a outre cela plusieurs particuliers qui ont des terreins de 10, de 15 et de 20 mille pieds sans y comprendre ceux de l´abbaye d´Enay et de l´isle de la Charité.
Enfin le dernier avantage présenté par l´entrepreneur est le gain de seize cent mille livres. Il est sûr, dit-il, (à la fin de ses premières réponses), que la ville y gagneroit au moins seize cent mille livres.
1° la directe de ce quartier neuf est évaluée à six cent mille livres par l´entrepreneur, mais si le terrein au lieu de valoir 945 000 livres n´en vaut pas la moitié, si le terrein de St Joseph a été estimé 10 sols le pied le long des remparts, si aujourd´hui la plus grande partie des terrains à vendre ou à louer, quoique clos de murs suffisament élevés et à l´abri des inondations, se loue en jardins sur le pied de 80 # la bicherée, ce qui revient à peu près à un denier le pied ... que vaudroit son terrein exposé aux inondations, sur lequel il faudroit faire des apports de terre considérable et qui ne seroient pas clos de murs, si la valeur est si peu de chose, que sera celle de la directe. D´ailleurs l´entrepreneur demande quatre mutations.
Second objet de gains pour la ville, 400 000 [que celuy qu´il faudroit servir aujourd´hui ...] sur la dépense du chemin d´Oullins depuis la Quarentaine jusqu´à la Mulatière. Pour faire ce chemin, il faudroit combler une partie du lit du Rhône ; il devrait être lié en droite ligne le long du canal de fuite des moulins ; le remblais de partie du Rhône et l´entretien de ce chemin le long du canal de fuite seroit un objet plus considérable que celuy qu´il faudroit servir aujourd´hui ...
Troisième objet de gain, la ville, dit-il, trouve dans ce plan un moyen pour faire le quay de la Pêcherie sans rien débourser pour le dédommagement des propriétaires. On leur donne, dit-il, autant de terrein à une demi lieue du centre de la ville qu´ils en ont au centre et on leur deffendra de faire des réparations à leurs maisons.
Tel qui aura 3 ou 4 000 # de rentes au centre de la ville aura en échange un terrein à l´extrémité que l´entrepreneur estime 18 sols le pied, qui n´en vaudra pas 4 et qui ne rendra pas un sol à des gens ruinés par la destruction de leurs maisons et qui n´auront pas de quoy bâtir.
Il estime tout son nouveau terrein 945 000 #, estimation chimérique, il n´en trouvera pas 400000 #, supposé que les ouvrages puissent s´exécuter et ce quartier ne sera pas peuplé d´un siècle. Il convient lui-même qu´il ne le sera pas d´un demi siècle.
Il proposoit de donner la cinquantième partie de ce terrain aux propriétaires de ces maisons qui valent aujourd´hui selon l´autheur un million deux cent vingt mille livres Il a ajouté depuis que l´on donneroit à ceux dont les maisons sont bonnes et peuvent durer longtems un sixième de la valeur en argent comptant et une rente viagère de la valeur d´un autre sixième, de manière que les propriétaires supporteroient les deux tiers de la perte et la ville l´autre tiers , qui n´auroit d´autre espérance que la vente du dit terrein de la rue actuelle de la Pêcherie que les propriétaires des maisons vis à vis ne voudroient peut être pas achettées.
Quand à la conduite du projet en général, on trouve des variations dans les réponses de l´autheur, dans les plans, dans les mesures, dans les calculs. Messieurs les commissaires dans l´examen qu´ils en ont fait, ont trouvé non seulement des erreurs de calcul remarquables, mais même des articles très dispendieux omis. Ils ont reconnu avec l´autheur la différence du plan du local présenté à Paris d´avec le second qu´il a donné icy dans le mois dernier. Cependant le local n´a pas changé. L´autheur ne paroît pas certain des points essentiels et fondamentaux de son entreprise. Il ne sait point encore précisément quel sera l´effet de la machine à draguer, ny ce qu´elle pourra faire dans un fleuve très impétueux et dont le lit est plein de gros graviers et de cailloux et cependant le dragage peut coûter des sommes immenses et faire manquer seul l´entreprise.
Les moulins sont le premier objet de son entreprise et ils ne sont pas encore imaginés. Il fixe le nombre des meules à 14 sans pouvoir démontrer ce que chaque meule fournira de farine par jour et si au total ces moulins suffiront pour la nourriture des habitans ou si elles ne fourniront que la moitié, le tiers, le quart.
L´autheur n´a pareillement aucun engagement, aucun acte, aucun receu qui doivent fournir les fonds, aucune personne commise ne paroît dans cette entreprise, et les démarches et réponses de l´entrepreneur font croire que la compagnie n´attend pour se former que l´assemblée ait adopté le projet du sr Perrache. Les mémoires de l´autheur sont plein de contradictions. Il dit dans le premier que les pilotis causent des affouissements et il en met un rang devant son ouvrage qui n´est pas fondé.
Il dit page 11 que sa digue sera formée des attérissements prodigieux derrière elle et quelques lignes plus loin il dit qu´elle empêchera la garre à batteaux de s´atterir.
Il dit qu´il aura fini dans cinq ans et qu´au bout de ce tems tous les fonds rentreront et dans son compte il tire dix années d´appointement pour le conducteur des travaux et dix années pour l´ingénieur
Dans son plan et son mémoire présenté à Paris, il place la construction en maçonnerie pour les moulins au milieu du confluent actuel, et au plus profond du lit du Rhône, vis à vis la Quarantaine. Dans des observations particulières présentées en même tems, il dit que l´endroit où se font ces constructions est déjà tout attéri, et il a dessiné un gravier en cet endroit sur son second plan.
Il dit que l´eau de la Saône qui entrera dans le canal d´embouchure de ces moulins y aura beaucoup de rapidité et il dit dans une de ses réponses qu´elle y sera dormante. En un mot, ses mémoires, ses plans et ses réponses présentent beaucoup d´incertitudes, de variations, rien de sûr, point de machines à draguer, point de moulin, point de compagnie,

point de gain, point de sûreté, des obstacles immenses, des inconvénients réels et des avantages qui paroissent chimériques.
L´autheur demande à la ville la cession de la maison de la Quarantaine, des droits de pêche, de chasse et d´affranchisement de toutes les directes, tant sur l´isle Mogniat que sur tous les attérisssements qu´il fera jusqu´à la mutation, condition à laquelle la ville ne peut s´engager, ny même se joindre au sr Perrache dans la crainte de rester responsable vis à vis des différents seigneurs des dédommagements qu´ils seroient en droit de prétendre ; il demande encore le dixième de la directe pour se charger de l´entretien des constructions, et la liberté d´établir toutes les machines qu´il voudra, ce qui le rendroit, dans une ville de manufacture, seul maître de tous les artifices qui sont utiles au commerce ... "

Annexe 2

Extrait des délibérations consulaires, 23 janvier 1770

Extrait des délibérations consulaires, 23 janvier 1770 (AC Lyon : BB 338, fol. 8)
"... Les prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, vu le plan à nous remis par Antoine-Michel Perrache, l´un des membres de l´Académie de cette Ville, de lui paraphé et signé, pour l´établissement d´un cours servant de grand chemin tendant du quay de la Charité à l´extrémité méridionale des Etroits appellés la Mulatière, avec un pont en bois à la dite extrémité, et d´un canal de communication du Rhône à la Saône entre les jardins étant en dessous des remparts et le brotteau Mogniat servant de fossé pour terminer la ville au midy, le programme imprimé et présenté par le sr Perrache contenant l´explication de son projet, l´arrêté fait dans l´assemblée des notables du 27 may dernier portant nomination de six commissaires pour l´examen dudit projet, le devis fait soit de notre ordre, soit de celui des dits commissaires par le sr Lalié, ingénieur de la province, et les srs Roux et Decrénice architectes ; autre arrêté de l´assemblée des notables du 4 du présent mois portant que ce dit projet est admis sous les conditions déterminées par les commissaires dans leur assemblée du dit jour 4 de ce mois ; et enfin l´arrêté des dits commissaires contenant les dites conditions.
Nous prévôt des marchands et échevins susdit, après avoir oui de nouveau Marie Pierre Prost, avocat et procureur général de la Ville, avons délibéré et arrêté que le projet du dit sieur Perrache est admis et qu´il sera passé acte avec lui aux clauses et conditions portées par l´arrêté des dits commissaires du 26 dernier en y ajoutant toutes autres clauses utiles et nécessaires... "

Annexe 3

Analyse du projet présenté par le sieur Perrache, approuvé par l´administration municipale de la Ville de Lyon, pour des objets de nécessité, d´utilité et d´agréments publics, et autorisé par arrêt du Conseil et lettres patentes du Roi du 13 octobre 1770

Analyse du projet présenté par le sieur Perrache, approuvé par l´administration municipale de la Ville de Lyon, pour des objets de nécessité, d´utilité et d´agréments publics, et autorisé par arrêt du Conseil et lettres patentes du Roi du 13 octobre 1770. Lyon : impr. Aimé de La Roche, 1770 (BM Lyon : Fonds Coste Ms 113 064)
"... Le projet du sieur Perrache est connu ; il a pu n´être regardé jusqu´à présent que comme une simple vue patriotique, dictée par les besoins du commerce, inspirée par l´incertitude et l´inégalité de la mouture actuelle des grains, ou enfin commandée par les dangers de la navigation sur le fleuve du Rhône, et le dépérissement du Broteau Mognat.
L´administration municipale, quoique occupée sans cesse de ces objets importants, n´a pas cru devoir se charger de l´exécution de ce projet dont la dépense pouvoit être effrayante ; mais elle a consenti, en faveur d´une compagnie qui a fait ses soumissions, à l´aliénation d´un terrein qui dépérissoit avec rapidité, et qu´elle ne pouvoit conserver que par des dépenses très considérables qui auroient laissé subsister après elles presque tous les besoins actuels ; et cependant elle se procure, sans autres frais, plusieurs avantages, 1° des chantiers dont elle manque pour toutes sortes d´approvisionnement ; 2° la navigation sur le fleuve du Rhône pourra être affranchie des dangers inévitables que les moulins, placés au confluent des deux rivières, présentent à tous les navigateurs que le commerce y attire, et dont plusieurs font souvent de tristes naufrages ; 3° de nouveaux moulins, dont le travail ne sera plus interrompu dans les cas d´inondations et de gelées, pourront former des approvisionnements de farine, et assurer la subsistance ; 4° la grande route du Forez et du Languedoc, dont la construction a été retardée depuis vingt ans, parce qu´elle ne pouvoit être formée qu´en contournant la montagne de Sainte-Foy, au travers des terreins les plus chers, des vignobles les plus précieux, et des maisons de plaisance du plus grand prix, toujours au préjudice des propriétaires de ces héritages, sera assise sur le Brotteau-Mogniat et conduira, toujours en plaine, jusqu´à Oullins ; 5° les quais pourront n´être plus embarrassés par des entrepôts de toute espèce de marchandises, dont la garde pendant la nuit se fait, en dernier résultat, aux dépens de l´acheteur ; 6° un cours, planté d´une double allée d´arbres, bordera la ville dans cette partie et formera une promenade publique intérieure, qui deviendra immense hors de l´enceinte de la ville, sur une chaussée aussi plantée d´arbres, qui sera continuée jusqu´à la Mulatière ; enfin les ouvriers de nos manufactures qui habitent actuellement dans

l´intérieur de la ville, les greniers de maisons mal-saines, où ils ne trouvent que des jours de reflet, pourront occuper, dans le quartier nouveau, des logements faits pour eux, et y respirer l´air le plus pur.
Le détail que l´on va faire des constructions qui doivent réaliser tous ces avantages, et sur-tout l´examen du plan auquel l´entrepreneur doit se conformer dans l´exécution de l´entreprise, et que la compagnie a jugé convenable de rendre public, édifiera les citoyens sur le bien que le souverain fait à la Patrie, et les instruira des précautions sages que l´administration municipale, qui s´y est portée avec autant d´empressement que d´économie et de prudence.
Etat des constructions à faire dans le projet du sieur Perrache et tableau des effets qu´elles doivent produire.
1° Depuis le quai de la Charité jusqu´à la Mulatière, il sera pratiqué, en ligne droite, une chaussée à l´extrémité de laquelle sera construit un pont sur la Saône, par le moyen duquel le chemin de la banlieue, pour la grande route du Languedoc et autres provinces méridionales, aura par-tout 60 pieds de largeur ; il sera bordé d´arbres et pratiqué, toujours en plaine, jusques auprès du village d´Oullins.
2° Cette chaussée redressera le cours du Rhône, et l´empêchera de venir couper à angle droit celui de la Saône ; ce qui la fait considérablement élever dans les débordements, et la répand dans les caves des quartiers bas de la ville.
3° Sur le local qu´occupe actuellement le bras du Rhône, qu´on aura supprimé, il sera pratiqué un grand bassin, qui limitera le nouveau quartier du côté du Midi.
4° Dans le centre du quartier nouveau, il sera réservé une place de la grandeur de la place Vendôme à Paris, au centre de laquelle aboutiront cinq rues et deux cours. Cette place, susceptible de décoration, pourra recevoir la statue du Roi, un hôtel du gouvernement, et six autres monuments publics. On voit sur le plan, que tout ce quartier sera d´ailleurs percé avantageusement.
5° Sur les rives du Rhône et de la Saône, sont réservés, pour la communauté de la Ville, des terreins destinés uniquement pour des chantiers ; et les manufacturiers pourront trouver dans tout ce quartier, des atteliers construits exprès, et très éclairés.
6° Une promenade publique règnera sur les rives du fleuve et du bassin. L´hôtel du gouvernement pourra avoir un jardin public, fermé, à l´instar de celui des Tuileries.
7° Le grand bassin, fixant la longueur de la ville au midi, facilitera la communication des marchandises d´une rivière à l´autre. Il servira encore de gare ou d´abri pour les bateaux, et formera un emplacement agréable pour les fêtes publiques sur l´eau.
8° Tous les moulins nécessaires à la mouture des grains pour la consommation de la Ville de Lyon, et même pour le commerce, seront placés dans un grand bâtiment solide, et l´eau, sortant du bassin, sera portée à chaque écluse par un coursier en pierre sur la roue à aube, de façon que, dans les eaux les plus basses, comme dans les plus hautes, la mouture sera toujours égale, et la meilleure possible ; la construction de ces moulins opérera la liberté de la navigation par la suppression facile de ceux qui l´embarrassent.
9° Au dessus du bâtiment pour les moulins, seront pratiqués des greniers de bled et farine, qui pourront être loués aux marchands de bleds et aux particuliers ; ce magasin, en facilitant le commerce des farines, tiendra toujours la ville approvisionnée ; ce qui pourra supprimer la dépense des greniers d´abondance.
10° Toutes les usines nécessaires au commerce et celles qui sont sur le Rhône, et qui dans la ville gênent la navigation et détruisent les quais (tels sont les moulins à friser les draps et à gauffrer les étoffes), ces artifices pourront être établis sur les rives du canal des dégorgeoirs des moulins ; enfin tous les ponts et quais pourront être dégorgés de l´entrepôt embarrassant qui s´y fait de tous les commestibles et des matériaux de toutes espèces. La navigation deviendra également sûre et commode ; le commerce ne pourra que fructifier et s´accroître ; les promenades publiques seront des plus étendues et des plus magnifiques ; et les habitants du quartier nouveau respireront l´air le plus pur et le salubre.
Tel étoit le projet du sieur Perrache, lorsqu´il fut présenté au consulat ; il fut accompagné d´un devis estimatif très détaillé sur les ouvrages publics, par lequel il paroissoit démontré que le produit du projet exécuté doubleroit au moins la dépense. Le consulat crut devoir commencer par s´assurer de la possibilité de son exécution, et demanda l´avis de M. Lallié, ingénieur de la province et de la ville. A cet avis fut joint un devis estimatif, suivant la méthode de l´ingénieur de la province, qui se monte pour la chaussée, le pont en bois, et un canal de communication d´un fleuve à l´autre, et à la somme d´un million cinq mille huit cents soixante-seize livres 1 005 876
Le projet fut présenté dans cet état à l´assemblée générale du corps municipal le 27 mai 1769. Elle nomma six commissaires, chargés d´en faire leur rapport. Mrs Roux et de Crénice, architectes, furent encore consultés en particulier ; chacun donna son sentiment et un devis, suivant la méthode qu´ils proposèrent pour son exécution.
Celui de Mr Roux monte à 1 161 695 liv.
Celui de M. de Crénice monte à 1 078 000 liv.
En réduisant ces trois devis à un terme moyen, sans avoir égard à celui du sr Perrache, la dépense, pour ce qui est d´obligation envers la communauté de la Ville, monte à la somme
de 1 076 450 liv. 14 s.
Le projet a été admis dans une assemblée générale du 4 janvier 1770, aux auditions portées par délibération des commissaires du 27 décembre précédent.
D´après les différents avis et les devis détaillés ci-devant il est facile de constater, à quoi peuvent monter les frais de l´entreprise ; et on peut aisément calculer quel en sera le produit par les objets ci-après énoncés, cédés à la ville ou

concédés par le Roi, en les estimant, non dans leur valeur actuelle qui n´est presque rien, mais dans le point de vue où l´exécution du projet les portera.
Dépense
1°. Pour la chaussée, le pont et un canal de communication d´un fleuve à l´autre, le terme moyen des devis, sans avoir égard à celui du sieur Perrache 1 076 450 liv. 14 s.
2°. Pour le bâtiment des moulins, canaux et dépendances (cet article n´a pas été contesté) 528 000 -
3°. Pour l´acquisition des terreins sur la rive gauche du Rhône pour le nouveau lit, dédommagement au concessionnaire actuel du broteau ou isle Mognat, honoraires à l´ingénieur de la province et autres frais 180 000 -
4°. Pour la prolongation de la chaussée sur une même ligne, exigée par le conseil 65 000 -
5°. Le dixième en sus pour les accidents et cas imprévus 184 945 -
Dépense générale 2 034 395 # 14
Produit
Pour éviter l´illusion, on a eu soin de porter au plus haut prix la dépense de l´exécution et les produits en seront établis à la moindre valeur.
1°. Dans l´intérieur de la ville, et sans y comprendre les rues et places suivant le plan, une superficie de terrein à bâtir de douze cents quatre-vingt mille pieds de Roi, évalués seulement à raisons de vingt sous le pied monte à 1 280 000 liv.
2°. Hors de l´enceinte de la ville, le Broteau y compris ses accroissements et dépendances 120 000 -
3°. La seigneurie directe sur tout le nouveau quartier de la Ville 225 000 -
4°. La dépense annuelle de la mouture des grains pour la Ville de Lyon, suivant ses états vérifiés, monte à deux cents mille livres ; les nouveaux moulins étant en régie, il est démontré que, pour moudre la même quantité, il n´en coûtera pas 48 000 liv. et la mouture sera meilleure ; cependant on réduira cet article à cent mille livres par année, qui à raison de cinq pour cent forment un capital de 2 000 000 -
5°. La location des greniers à bled, qui seront construits au-dessus des moulins, avec le droit de gare sur le bassin et les canaux, au moins huit mille livres, à cinq pour cent 160 000 -
Total du produit assuré 3 785 000 -
L´administration de la Ville, en adoptant le projet du sieur Perrache, n´a pas cru devoir se charger de son exécution ; mais elle avoit invité l´auteur de ce projet à former une compagnie à laquelle, pour paiement de tous les ouvrages on concéderoit tout le terrein et directe appartenants à la Ville dans ce local, aux charges, clauses et conditions qui ont été inserrées depuis dans les lettres patentes obtenues par la Compagnie, le 13 octobre 1770.
Le roi a bien voulu accorder aux entrepreneurs par les mêmes lettres patentes la cession du droit d´alluvion, et autres à lui appartenants, ainsi qu´un péage pendant vingt années, à lever sur le pont de la Mulatière, qui doit être construit, suivant le tarif joint aux lettres patentes, et conforme à celui des ponts d´Ainai et de Serin. La Compagnie a arrêté le plan d´exécution qui suit.
Plan arrêté par la Compagnie
- Article premier.
La Compagnie est composée de dix associés ...
- II.
Il sera procédé dans les formes ordinaires, à l´adjudication de tous les ouvrages à faire pour l´exécution totale de l´entreprise, qui doit être portée à sa perfection dans l´espace de cinq années ...
- III.
Le Broteau-Mognat et ses dépendances ... n´étant pas susceptibles d´être divisés, attendu les grandes superficies qui seront encore long-temps sous les eaux, demeurera réservé pour faire le solde de paiement de l´entrepreneur ...
...
- IX.
Le terrein qui doit former le nouveau quartier dans la ville sera divisé en vingt-six portions, les plus égales possibles ...
Permis d´imprimer à Lyon, ce 14 novembre 1770, Delorme avocat."

Annexe 4

État provisoire et sommaire de la situation des travaux de M. Perrache au 13 mai 1774

État provisoire et sommaire de la situation des travaux de M. Perrache au 13 mai 1774 (AC Lyon : DD 275 bis / 69)
"Nota. L´adjudication de ces ouvrages ayant été faite sans toisé ni détail estimatif de chaque genre particulier des différents travaux qui la composent, il n´est pas possible de comparer la valeur de ceux exécutés avec le prix de ceux qui restent à faire...
Chaussée depuis l´angle méridional du bâtiment de la Charité jusqu´à la culée du pont de la Mulatière : ... 64 toises de longueur peuvent être considérées comme faites... :
- porte de la ville : Les 2 pavillons et les 2 socles destinés à supporter les pyramides sont fondés. Le pavillon de droite est même élevé d´environ de 3 à 4 pieds au-dessus des fondations en pierre jaune ;

Depuis la porte de la ville jusqu´à la Mulatière, 1167 toises :
- place ou portion circulaire entre la porte de la ville et la culée du pont de la garre, remblai est achevé ; les murs circulaires sont perfectionnés et les bahuts en pierre de choin sont posés.
- pont de la gare achevé, il ne reste que les parapets et les bornes à poser ;
- canal de dégorgeoir fouillé
- bâtiment des moulins tous les murs sont fondés ; les deux pavillons du côté du bassin sont élevés d´environ 6 pieds au-dessus des fondations
- bassin et canal d´amont pour les moulins, de forme elliptique, fait à moitié
- gare en partie tracée ; il reste à déblayer..."

Annexe 5

Procès-verbal de réception des travaux de la chaussée Perrache, par M. Panay, ingénieur des Ponts et Chaussées, 16 février 1781

Procès-verbal de réception des travaux de la chaussée Perrache, par M. Panay, ingénieur des Ponts et Chaussées, 16 février 1781. (AC Lyon : DD 275 bis / 45)
"... Nous sommes transportés sur la partie de la chaussée construite par le sieur Perrache depuis le commencement de son entreprise, près la Charité, jusqu´à la porte de ville qu´il s´est chargé de construire, et aurions reconnu 1. que cette partie de chaussée du côté du Rhône étoit aussi solidement assise qu´il étoit possible...
2 que le talut de cette chaussée qui devoit originairement être revêtu d´un perré se trouvoit présentement disposé de manière à former un port de moyenne retenue en pierre parmentées et plantées de bout ou de champ, et de quelques assises de pierre de taille posées au pied du talus par feu M. Perrache pour diminuer la pente.
3 que les filtrations qui existent dans cette chaussée ne sont que l´effet d´une cause toute naturelle et ordinaire... [et] ne peuvent entraîner avec elles aucune partie des terres qui composent cette levée puisqu´elles sont retenues en aval par un mur destiné à supporter les façades des bâtiments qui doivent être élevés au long et au bord de cette chaussée...
5 que cette chaussée est à sa largeur et à peu près à sa hauteur qu´elle doit avoir sur 80 toises de longueur à compter du milieu de la rue Sala... ensuite elle n´est pas assez haute et trop étroite. La porte de ville est commencée..."

Annexe 6

Devis sommaire des travaux proposés pour la construction du grand chemin tendant du quai et port de la Charité à l´extrémité des Etroits près la Mulatière. S.d. [1786]

Devis sommaire des travaux proposés pour la construction du grand chemin tendant du quai et port de la Charité à l´extrémité des Etroits près la Mulatière. S.d. [1786] (AC Lyon : DD 275bis / 6).
"... Le chemin doit être formé par une chaussée ayant 36 pieds de large sans y comprendre le glacis de 24 pieds depuis la ligne extérieure des travaux faits pour contenir la rive extérieure des fleuves et les terres, ni la distance de cette chaussée au mur de construction qui pourrait s´élever par la suite, qui serait de 34 pieds.
La chaussée aurait 15 pieds sur les plus basses eaux, garnie en graviers ayant un pied plus élevé dans le milieu que sur les rives.
A trois cents toises du quai de la Charité serait formée l´embouchure du canal de communication sur lequel il y aurait un pont d´une seule arche ayant 40 pieds d´ouverture, et à l´extrémité du chemin au midi un pont de 300 pieds de longueur et 30 de largeur, ayant trois grandes arches sur la Saône dont les ouvertures feraient ensemble 240 pieds, une autre arche de 40 pieds d´ouverture pour suppléer dans les grands débordements, et une autre encore moindre servant simplement de chaussée. Ce pont sera fondé sur le roc, les piles seront en pierre nommée choin de Villebois, et les arches en bois de chesne, recouvert de terre, et pavées. Le canal de communication d´un fleuve à l´autre aura 300 toises de longueur sur dix de largeur. Le grand pont au bout de la chaussée aura trois grandes piles baignées par les eaux de la Saône, une beaucoup moindre, et celle servant de chaussée ; en comptant comme s´il y avait quatre grandes piles et quatre grandes arches, parce que les deux petites équivalent une grande..."

Annexe 7

Mémoire présentant les travaux des mairies et les voeux pour l´embellissement de la ville (Ville de Lyon. Conseil municipal. Procès-verbaux des séances, t. 1, séance du 4 fructidor an XII)

Mémoire présentant les travaux des mairies et les voeux pour l´embellissement de la ville (**Ville de Lyon. Conseil municipal. Procès-verbaux des séances**, t. 1, séance du 4 fructidor an XII)

"... Par les soins du maire du Midi, une superbe promenade embellit la partie méridionale des quais, des digues en talus, construites avec solidité, opposent sur l´une et l´autre rive, une barrière aux excursions du Rhône et assurent la navigation en le contenant dans son lit..."

Annexe 8

GUILLON, Aimé. Lyon tel qu´il étoit et tel qu´il est ; ou tableau historique de sa splendeur passée. Lyon : 1807

GUILLON, Aimé. **Lyon tel qu´il étoit et tel qu´il est ; ou tableau historique de sa splendeur passée**. Lyon : 1807. P. 30.
"... Le long de son nouveau lit [du Rhône], on voit régner, comme par suite des quais qui bornent ce fleuve, depuis son entrée dans Lyon, une magnifique allée de peupliers qui se prolonge jusqu´au nouveau confluent. Cette promenade très fréquentée, est belle et agréable. On s´y trouve entre deux grandes rivières, dont le cours inégal et la couleur différente, forment un spectacle dont les impressions variées enchantent l´âme. D´une part, le riche coteau au pied duquel la Saône coule ; de l´autre, les vastes plaines de Dauphiné, qu´on découvre au-delà du Rhône, offrent à l´œil satisfait, des points de vue pittoresques dans tous les genres. Après avoir marché pendant une demi-heure à l´abri des rayons du soleil, dans cette promenade délicieuse, on arrive au lieu de la réunion du Rhône et de la Saône, dont l´aspect est vraiment imposant..."

Annexe 9

[MAZADE D´AVEZE.] Lettres à ma fille..., 1810, t. 3, p. 18 ss.

La chaussée Perrache, plantée de peupliers "... dans la vigueur de l´âge..., qui forme la plus belle allée que je connaisse, semble placée comme par enchantement, d´un côté sur les bords du Rhône qui baigne les glacis qui la supportent, et de l´autre au milieu des jardins potagers et des pépinières auxquelles ce terrain est favorable. D´espace en espace sont bâties plusieurs guinguettes qui, pendant l´été, sont remplies tous les dimanches d´un peuple immense. Une infinité de voitures couvertes, qu´on appelle des carrioles, le transporte à peu de frais dans ces rendez-vous de plaisir...
C´est sur le local qu´occupait le bras du Rhône qu´on a jeté les fondements du Palais Impérial... "

Illustrations

Le quai Perrache depuis le sud,
à la hauteur du pont ferroviaire
Phot. Eric Dessert
IVR82_20026903816X

Plan de la presqu'île
Dess. Paul Cherblanc, Autr. Origine cadastre - droit de l´Etat réservé
IVR82_20026903078NUD

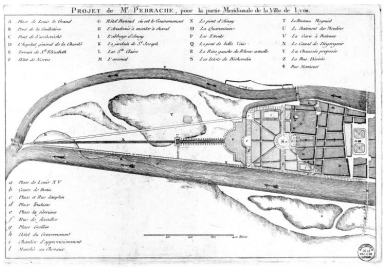

Projet d'A.-M. Perrache, [1769]
Phot. Jean-Marie Refflé
IVR82_20016901197X

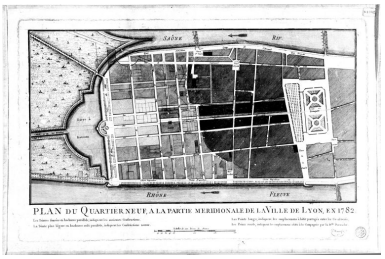

Plan du quartier neuf à la partie méridionale de la ville, 1782
IVR82_20016902971NUC

Plan géométral de la partie méridional de la ville de Lyon levé en 1791
Phot. Jean-Marie Refflé
IVR82_20026903146PA

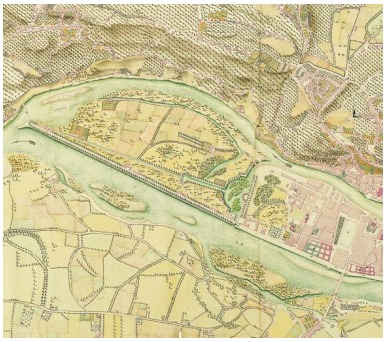

Plan général de la ville de Lyon et de ses environs, 1799
IVR82_20016902961NUCA

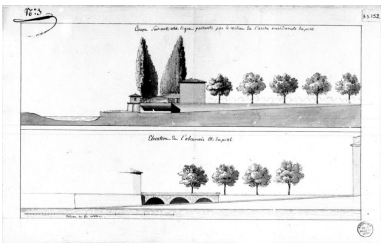

Coupe sur la chaussée Perrache, [vers 1820] (AC Lyon : 0003 S 00152)
IVR82_20026900158NUC

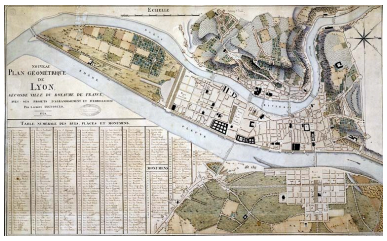

Nouveau plan géométrique de Lyon... / Laurent Dignoscyo, 1821 (AC Lyon : 0002 S 00020). plan, ms., 1821 AC Lyon. 0002 S 0020
Phot. Jean-Marie Refflé, Autr. Laurent (dessinateur) Dignoscyo
IVR82_20016901176PA

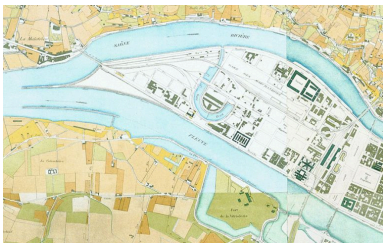

Plan topographique / Laurent et Claude dignoscyo, 1861. Plan topographique lithographié, 140 x 165 cm, 1861 AC Lyon. 1541 WP 015
Phot. Jacques Gastineau, Autr. Laurent Dignoscyo, Autr. Claude Joseph Dignoscyo
IVR82_20026900026NUCA

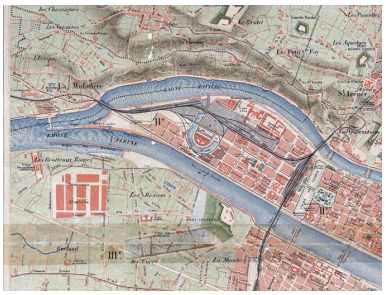

Nouveau plan topographique / Ehrard Frères, [vers 1918]. Détail. plan impr., [vers 1918] AC Lyon. 0002 S 0332
Phot. Jean-Marie Refflé, Autr. Ehrard Frères (graveurs, Autr. imprimeurs)
IVR82_20026903605PA

Vue des barrières de Perrache / Nicolas-Victor Fonville, [1830-1834] (Musée Gadagne, Lyon : (9) 55.69.2 fonds Verzier)
Phot. Jean-Marie Refflé
IVR82_20016901189X

Quai Perrache. Le bac à traille, 1er quart XXe siècle. Carte postale
Phot. SIRPAB, Autr. auteur inconnu 1_
IVR82_20026900134NUCAB

Le quai Perrache, 1er quart XXe siècle. Carte postale
IVR82_20026903081NUCB

Vue du 3 quai Perrache après les bombardements du 26 mai 1944. Photogr.
IVR82_20026903084NUCB

Vue de l'immeuble 9 quai Perrache après les bombardements de l'armée allemande, 26 mai 1944. Photogr.
IVR82_20026903085NUCB

Vue d'ensemble depuis le sud. Photogr., vers 1955
Repro. Jacques Gastineau
IVR82_20036900330NUC

Vue d'ensemble du quai depuis le viaduc ferroviaire au nord
Phot. Eric Dessert
IVR82_20026903650X

Vue du quai et de l'autoroute du sud, depuis le viaduc ferroviaire au nord-est
Phot. Eric Dessert
IVR82_20026903651X

Vue d'ensemble du quai depuis l'est, entre le cours de Verdun et le pont de chemin de fer
Phot. Eric Dessert
IVR82_20026903026XA

Vue d'ensemble du quai depuis le sud-est, entre le cours Suchet et le pont de chemin de fer
Phot. Eric Dessert
IVR82_20026903028XA

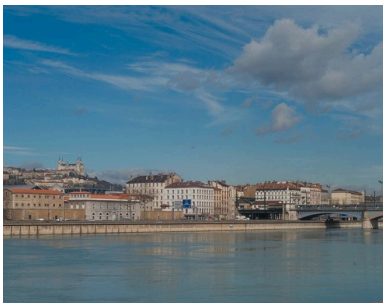

Vue depuis le sud-est, rive gauche du Rhône, entre la prison Saint-Joseph et le pont de chemin de fer
Phot. Eric Dessert
IVR82_20026903031XA

Vue d'ensemble depuis le nord-est, rive gauche du Rhône, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit
Phot. Eric Dessert
IVR82_20026903030X

Vue vers le sud depuis le 42 quai Perrache
Phot. François Blanchetière
IVR82_20016902186NUCA

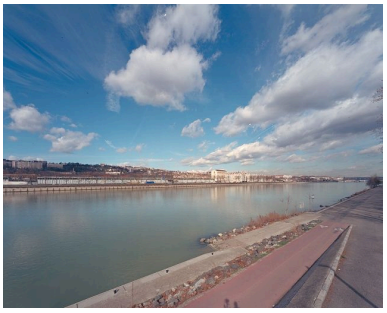

Vue d'ensemble vers le nord, depuis la rive gauche du Rhône,
Phot. Eric Dessert
IVR82_20026903032VE

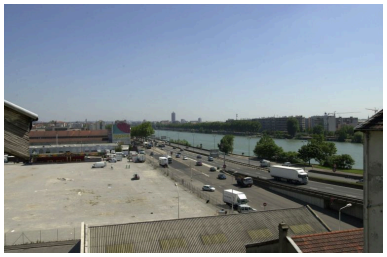

Vue d'ensemble depuis le sud
Phot. François Blanchetière
IVR82_20016902132NUCA

Vue de l'ancien quai Perrache depuis le sud
Phot. Eric Dessert
IVR82_20016902947VE

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Voirie du secteur d'étude du Confluent (IA69000808) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent
Aiguillage, dit poste Lyon-Perrache n° 2 (IA69000841) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, quai Perrache
Boulodrome dit stade bouliste Edouard-Herriot (IA69000459) Lyon 2e, Confluent, quai Perrache
Ensemble d'édifices à cour commune (IA69000454) Lyon 2e, Confluent, 80-83 quai Perrache , 177, 183, 185 cours Charlemagne
Ensemble d'édifices à cour commune (IA69000781) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 22 quai Perrache
Ensemble d'édifices à cour commune (IA69000843) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 9 quai Perrache
Ensemble d'édifices à cour commune (IA69000784) Lyon 2e, Confluent, 4-5 quai Perrache
Entrepôt commercial et immeuble de bureaux de la Compagnie générale de voitures de Lyon dite CGVL (IA69000359) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 32, 33 quai Perrache , 29, 31 cours Bayard , 59 rue Delandine
Entrepôt commercial France Machines à coudre (IA69000457) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 81 quai Perrache
Fonderie de cuivre Douënne, actuellement Carrosserie Nouvelle de Perrache (IA69000061) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 27, 28, 30 quai Perrache
Hôtel de voyageurs dit Hôtel Kyriad (IA69000782) Lyon 2e, Confluent, 24 quai Perrache
Immeuble (IA69000225) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 9 quai Perrache
Immeuble (IA69000237) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 2-3 quai Perrache
Immeuble (IA69000249) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 14 quai Perrache
Immeuble (IA69000766) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 22 quai Perrache
Immeuble (IA69000460) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 42 quai Perrache
Immeuble (IA69000228) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 11 quai Perrache
Immeuble (IA69000250) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 15 quai Perrache
Immeuble (IA69000247) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 13 quai Perrache , 70 cours Suchet
Immeuble (IA69000251) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 16 quai Perrache
Immeuble (IA69000767) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 22 quai Perrache
Immeuble (IA69000238) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 4 quai Perrache
Immeuble (IA69000768) Lyon 2e, Confluent, 21 quai Perrache

Immeuble (IA69000239) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 5 quai Perrache
Immeuble (IA69000769) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 20 quai Perrache
Immeuble (IA69000377) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 33 quai Perrache
Immeuble, actuellement terrain nu (IA69000254) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 19 quai Perrache , 29 rue Marc-Antoine Petit
Immeuble, ancienne usine d'embouteillage de L'Arquebuse (IA69000765) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 23 quai Perrache
Immeuble ; actuellement hôtel de voyageurs dit hôtel de Genève (IA69000227) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 10 quai Perrache
Maison (IA69000226) Lyon 2e, Confluent, 9 quai Perrache
Maison (IA69000253) Lyon 2e, Confluent, 18 quai Perrache
Maison (IA69000252) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 17 quai Perrache
Maison de garde-barrière (IA69000452) Lyon 2e, Confluent, 87 quai Perrache
Prison de Perrache, puis prison Saint-Joseph (IA69000243) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 12 quai Perrache
Restaurant Au Beau Rivage, puis magasin de commerce dit Bigaphone et C.B. (IA69000450) Lyon 2e, Confluent, 91 quai Perrache
Station service BP (IA69000453) Lyon 2e, Confluent, 84 quai Perrache
Terrain nu (IA69000448) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 85 quai Perrache
Transformateur (IA69000451) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, quai Perrache
Usine d'acide sulfurique ; actuellement emplacement pour le Luna Park (IA69000458) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 76-79 quai Perrache
Usine de chaudronnerie des Ateliers de Construction du Rhône Laurent Chevalier puis Grenier puis Paul Dulac et Nas puis Girard marchand de charbon puis entrepôt commercial actuellement reconversion de la halle dite H7 en espaces événementiels et filière numérique (IA69000062) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 69, 70, 71 quai Perrache , rue Duployé, rue Willerme, rue Nivière Chol
Usine de fabrication de matériaux de construction dite Cochet Frères (IA69000075) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent, 80 quai Perrache
Secteur urbain concerté dit Entreprise Perrache (IA69000814) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon 2e, Confluent

Auteur(s) du dossier : Maryannick Chalabi, François Blanchetière
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon

Le quai Perrache depuis le sud, à la hauteur du pont ferroviaire

IVR82_20026903816X
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Plan de la presqu'île

Référence du document reproduit :

- **Système urbain de référence**
  Système urbain de référence

IVR82_20026903078NUD
Auteur de l'illustration : Paul Cherblanc
Auteur du document reproduit : Origine cadastre - droit de l´Etat réservé
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

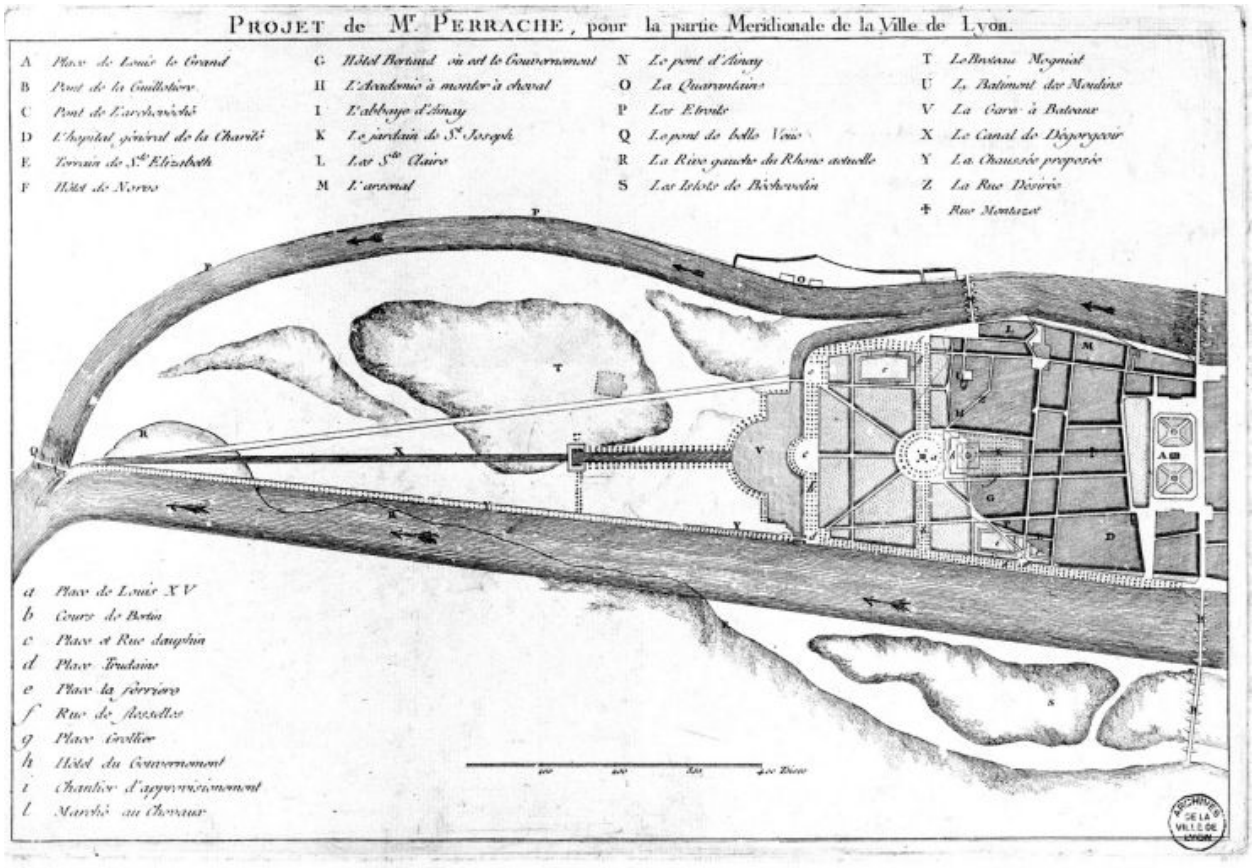

Projet d'A.-M. Perrache, [1769]

Référence du document reproduit :

- **Projet de M. Perrache pour la partie méridionale de la ville de Lyon / Antoine-Michel Perrache, Projet de M. Perrache pour la partie méridionale de la ville de Lyon** / Antoine-Michel Perrache, [1769]. Gravé. 1 : 10000 (AC Lyon : 0003 S 00141a ; Musée Gadagne, Lyon : N 3504.22 ; BM Lyon Fonds Coste : estampe 12 ; BM Lyon Fonds Coste : ms 113 064)

- **Projet de M. Perrache pour la partie méridionale de la ville de Lyon / Antoine-Michel Perrache, Projet de M. Perrache pour la partie méridionale de la ville de Lyon** / Antoine-Michel Perrache, [1769]. Gravé. 1 : 10000 (AC Lyon : 0003 S 00141a ; Musée Gadagne, Lyon : N 3504.22 ; BM Lyon Fonds Coste : estampe 12 ; BM Lyon Fonds Coste : ms 113 064)

IVR82_20016901197X
Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Plan du quartier neuf à la partie méridionale de la ville, 1782

Référence du document reproduit :

- **Plan du quartier neuf à la partie méridionale de la ville de Lyon, en 1782 / Meunier sculps., 1782**
  Plan du quartier neuf à la partie méridionale de la ville de Lyon, en 1782 / Meunier sculps., 1782. Ech. de 200 toises de France (1: 3000 env.) (AD Rhône : 3 Pl 472 ; AC Lyon : 0003 S 00142)

- **Plan du quartier neuf à la partie méridionale de la ville de Lyon, en 1782 / Meunier sculps., 1782**
  Plan du quartier neuf à la partie méridionale de la ville de Lyon, en 1782 / Meunier sculps., 1782. Ech. de 200 toises de France (1: 3000 env.) (AD Rhône : 3 Pl 472 ; AC Lyon : 0003 S 00142)

IVR82_20016902971NUC
© Archives municipales de Lyon ; © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Plan géométral de la partie méridional de la ville de Lyon levé en 1791

Référence du document reproduit :

- **Plan géométral de la partie méridional de la ville de Lyon levé en 1791 / S.n., 1791**
  Plan géométral de la partie méridional de la ville de Lyon levé en 1791 / S.n., 1791. Ech. de 150 pas géométriques (AC Lyon : 0001 S 00025)

- **Plan géométral de la partie méridional de la ville de Lyon levé en 1791 / S.n., 1791**
  Plan géométral de la partie méridional de la ville de Lyon levé en 1791 / S.n., 1791. Ech. de 150 pas géométriques (AC Lyon : 0001 S 00025)

IVR82_20026903146PA
Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

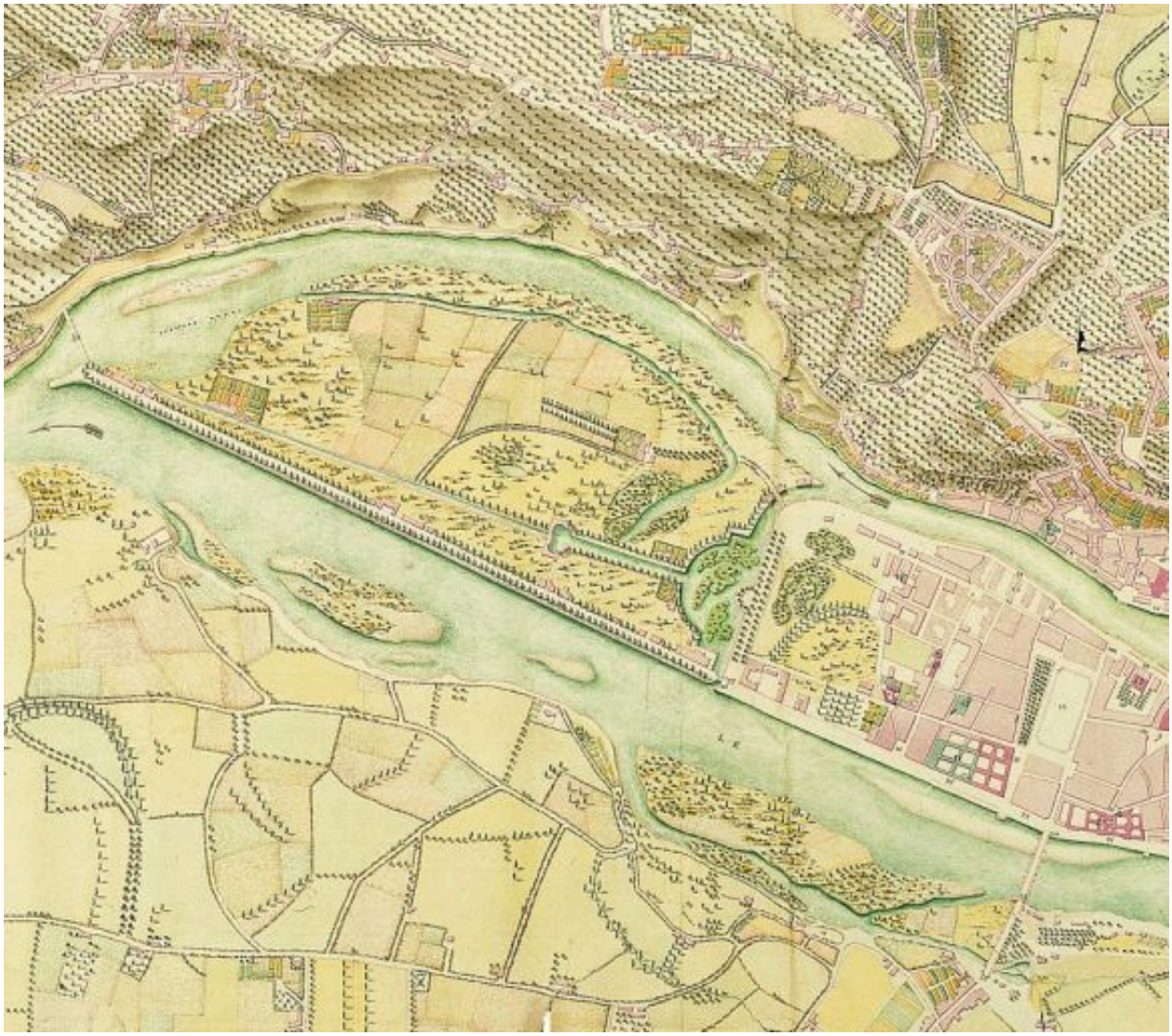

Plan général de la ville de Lyon et de ses environs, 1799

Référence du document reproduit :

- **Plan général de la ville de Lyon et de ses environs, dessiné et levé par le citoyen Villionne, adjoint du génie, certifié conforme à l´original, fait par moi, levé avec l´aide du citoyen Flacheron, garde des fortifications / Jars, 1799**
  Plan général de la ville de Lyon et de ses environs, dessiné et levé par le citoyen Villionne, adjoint du génie, certifié conforme à l´original, fait par moi, levé avec l´aide du citoyen Flacheron, garde des fortifications / Jars, 1799. Vu par le directeur des fortifications Trudaine. Ms, encre, lavis. Ech. 1 : 7600 env. (A. Service historique de l´Armée de Terre)

- **Plan général de la ville de Lyon et de ses environs, dessiné et levé par le citoyen Villionne, adjoint du génie, certifié conforme à l´original, fait par moi, levé avec l´aide du citoyen Flacheron, garde des fortifications / Jars, 1799**
  Plan général de la ville de Lyon et de ses environs, dessiné et levé par le citoyen Villionne, adjoint du génie, certifié conforme à l´original, fait par moi, levé avec l´aide du citoyen Flacheron, garde des fortifications / Jars, 1799. Vu par le directeur des fortifications Trudaine. Ms, encre, lavis. Ech. 1 : 7600 env. (A. Service historique de l´Armée de Terre)

IVR82_20016902961NUCA

© Archives municipales de Lyon ; © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

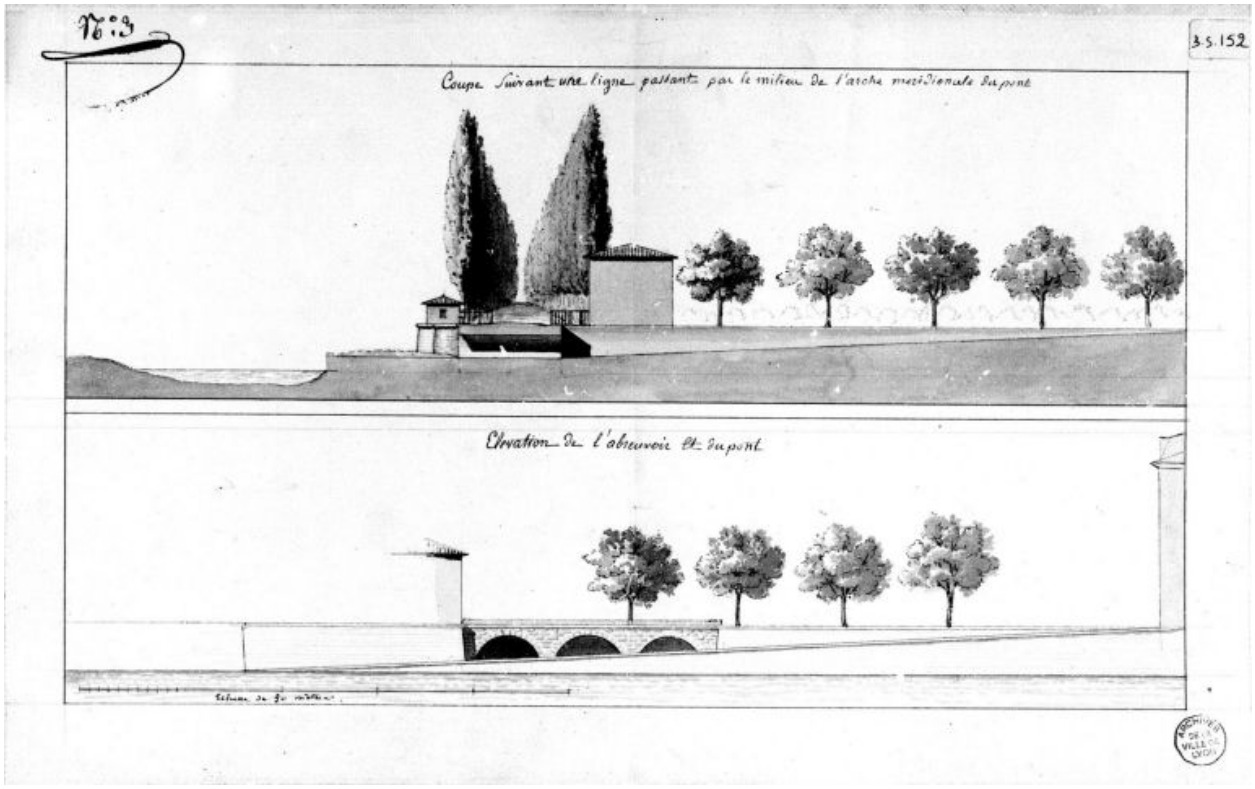

Coupe sur la chaussée Perrache, [vers 1820] (AC Lyon : 0003 S 00152)

Référence du document reproduit :

- **[Chaussée Perrache]. Coupe et vue perspective au niveau du cours du Midi ; Elévation de l'abreuvoir** [Chaussée Perrache]. **Coupe et vue perspective au niveau du cours du Midi ; Elévation de l'abreuvoir et du pont**. S. n., [vers 1820]. 1 : 330. Encre, lavis. 34, 8 x 19, 9 cm (AC Lyon : 0003 S 0152)

- **[Chaussée Perrache]. Coupe et vue perspective au niveau du cours du Midi ; Elévation de l'abreuvoir** [Chaussée Perrache]. **Coupe et vue perspective au niveau du cours du Midi ; Elévation de l'abreuvoir et du pont**. S. n., [vers 1820]. 1 : 330. Encre, lavis. 34, 8 x 19, 9 cm (AC Lyon : 0003 S 0152)

IVR82_20026900158NUC
Date de prise de vue : [1820]
© Archives municipales de Lyon ; © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

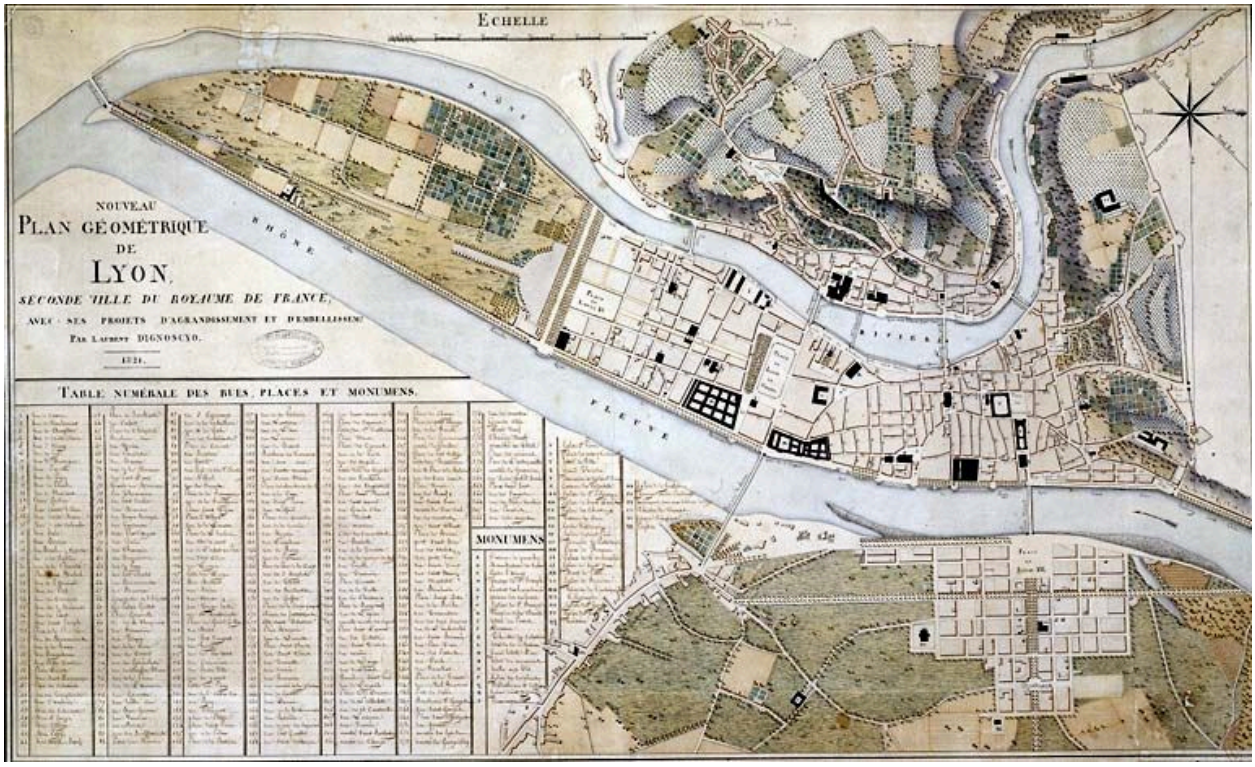

Nouveau plan géométrique de Lyon... / Laurent Dignoscyo, 1821 (AC Lyon : 0002 S 00020). plan, ms., 1821 AC Lyon. 0002 S 0020

Référence du document reproduit :

- **Nouveau plan géométrique de Lyon, seconde ville du royaume de France, avec ses projets d'agrandissement et d'embellissement / Laurent Dignoscyo, 1821. (AC Lyon, 2 S 20**
  Nouveau plan géométrique de Lyon, seconde ville du royaume de France, avec ses projets d'agrandissement et d'embellissement / Laurent Dignoscyo, 1821. 1 : 6250. Pap., encre, lavis, aq. (AC Lyon : 2 S 20)
  AC Lyon : 2 S 20

IVR82_20016901176PA
Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé
Auteur du document reproduit : Laurent (dessinateur) Dignoscyo
Échelle : 1 : 6250
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

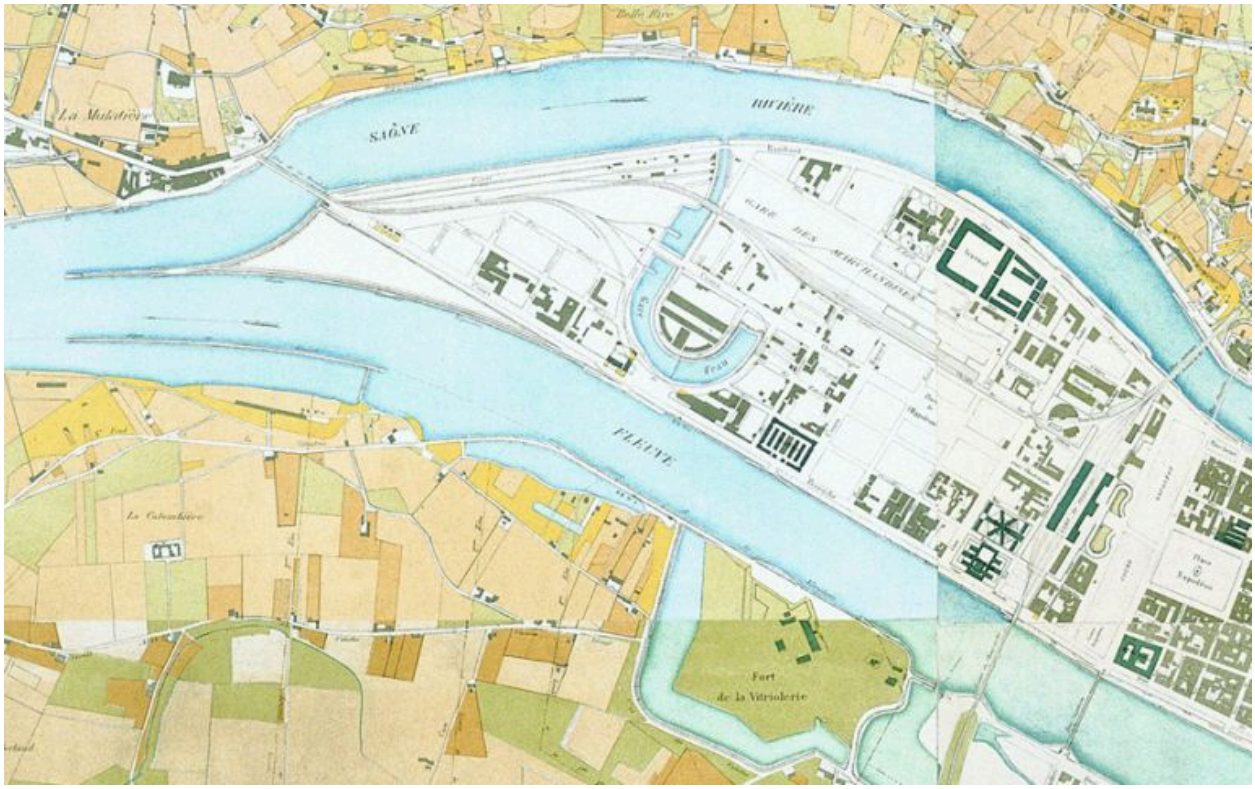

Plan topographique / Laurent et Claude dignoscyo, 1861. Plan topographique lithographié, 140 x 165 cm, 1861 AC Lyon. 1541 WP 015

Référence du document reproduit :

- **Plan topographique de la ville de Lyon et de ses environs, en 6 feuilles / Dignoscyo, 1861**
  Plan topographique de la ville de Lyon et de ses environs, en 6 feuilles / Laurent et Claude-Joseph Dignoscyo, 1861. 1 : 5000. Lithogr. 140 x 165 cm (AC Lyon : 1541 WP 015)

- **Plan topographique de la ville de Lyon et de ses environs, en 6 feuilles / Dignoscyo, 1861**
  Plan topographique de la ville de Lyon et de ses environs, en 6 feuilles / Laurent et Claude-Joseph Dignoscyo, 1861. 1 : 5000. Lithogr. 140 x 165 cm (AC Lyon : 1541 WP 015)

IVR82_20026900026NUCA
Auteur de l'illustration : Jacques Gastineau
Auteur du document reproduit : Laurent Dignoscyo, Claude Joseph Dignoscyo
© Archives municipales de Lyon ; © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

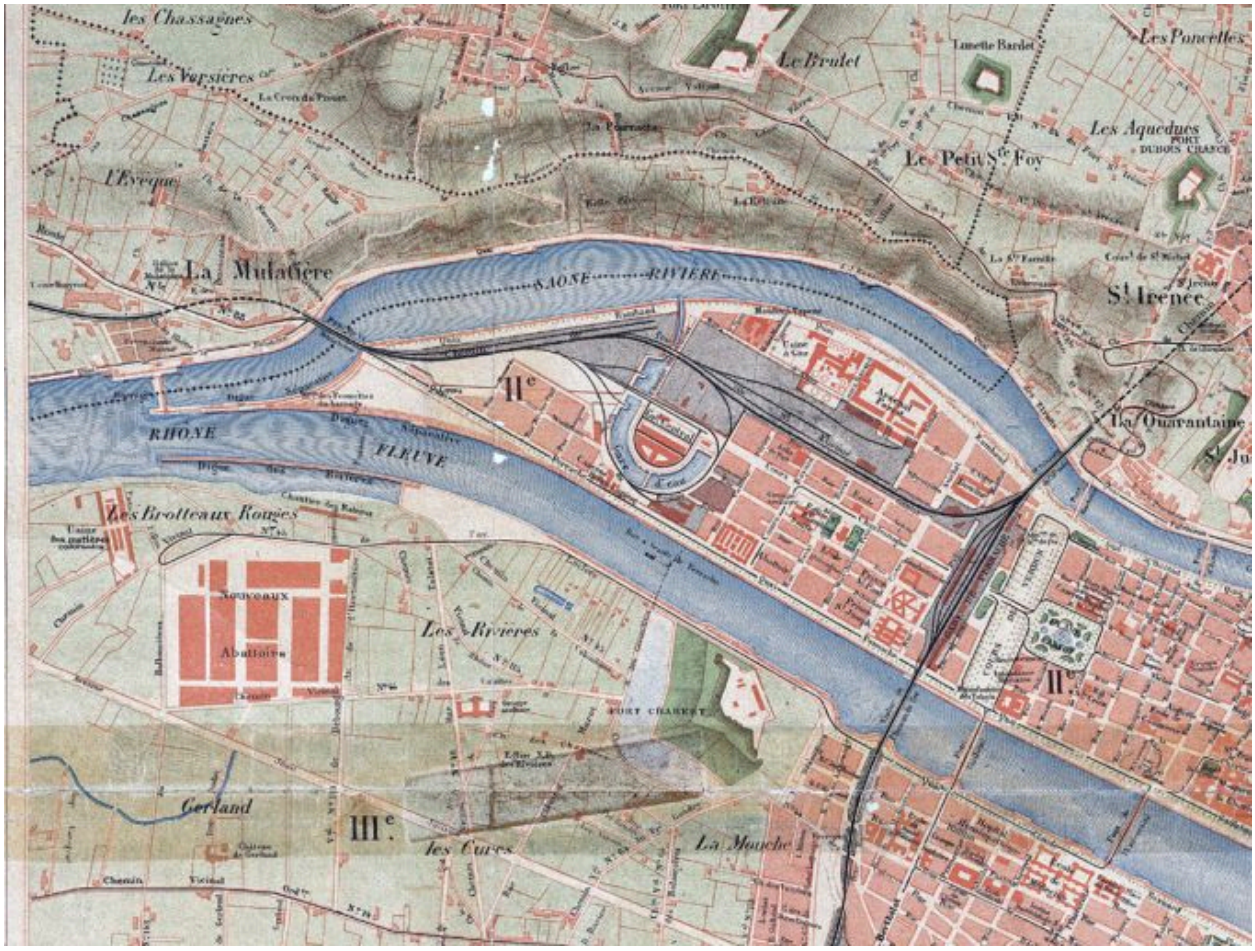

Nouveau plan topographique / Ehrard Frères, [vers 1918]. Détail. plan impr., [vers 1918] AC Lyon. 0002 S 0332

Référence du document reproduit :

- **Lyon. Nouveau plan topographique de la ville de Lyon, comprenant et indiquant toutes les améliorations en projet et en voie d'exécution / Ehrard Frères grav. Agence Fournier, [vers 1918].**
  Lyon. Nouveau plan topographique de la ville de Lyon, comprenant et indiquant toutes les améliorations en projet et en voie d'exécution / Ehrard Frères grav. Agence Fournier, [vers 1918]. 1 : 10000 (AC Lyon : 0002 S 00332)
  AC Lyon : 2S00332

- **Lyon. Nouveau plan topographique de la ville de Lyon, comprenant et indiquant toutes les améliorations en projet et en voie d'exécution / Ehrard Frères grav. Agence Fournier, [vers 1918].**
  Lyon. Nouveau plan topographique de la ville de Lyon, comprenant et indiquant toutes les améliorations en projet et en voie d'exécution / Ehrard Frères grav. Agence Fournier, [vers 1918]. 1 : 10000 (AC Lyon : 0002 S 00332)
  AC Lyon : 2S00332

IVR82_20026903605PA
Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé
Auteur du document reproduit : Ehrard Frères (graveurs, imprimeurs)
Échelle : 1 : 10000
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue des barrières de Perrache / Nicolas-Victor Fonville, [1830-1834] (Musée Gadagne, Lyon : (9) 55.69.2 fonds Verzier)

Référence du document reproduit :

- **Vue des barrières de Perrache (près la Manufacture de Tabac.) / Dessin de V. Fonville ; H. Brunet, Vue des barrières de Perrache (près la Manufacture de Tabac.)** / Dessin de V. Fonville ; H. Brunet, lith., [1830-1834]. Lithographie. Dans : Nicolas-Victor Fonville. "Promenade à Lyon". Lyon : 1830-1834, pl. 3. (Musée Gadagne, Lyon : (9) 55.69.2 fonds Verzier)

- **Vue des barrières de Perrache (près la Manufacture de Tabac.) / Dessin de V. Fonville ; H. Brunet, Vue des barrières de Perrache (près la Manufacture de Tabac.)** / Dessin de V. Fonville ; H. Brunet, lith., [1830-1834]. Lithographie. Dans : Nicolas-Victor Fonville. "Promenade à Lyon". Lyon : 1830-1834, pl. 3. (Musée Gadagne, Lyon : (9) 55.69.2 fonds Verzier)

IVR82_20016901189X
Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Quai Perrache. Le bac à traille, 1er quart XXe siècle. Carte postale

Référence du document reproduit :

- **131. Lyon - Quai Perrache - Le bac à traille. [1er quart 20e siècle]. Carte postale (AM Lyon, cote 131. Lyon - Quai Perrache - Le bac à traille**. [1er quart 20e siècle]. Carte postale (AM Lyon, cote non connue)

- **131. Lyon - Quai Perrache - Le bac à traille. [1er quart 20e siècle]. Carte postale (AM Lyon, cote 131. Lyon - Quai Perrache - Le bac à traille**. [1er quart 20e siècle]. Carte postale (AM Lyon, cote non connue)

IVR82_20026900134NUCAB
Auteur de l'illustration : SIRPAB
Auteur du document reproduit : auteur inconnu 1_
© Bibliothèque municipale de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Le quai Perrache, 1er quart XXe siècle. Carte postale

Référence du document reproduit :

- **Lyon. Quai Perrache. Poizat édit., [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC Lyon)**
  Lyon. Quai Perrache. Poizat édit., [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC Lyon)

- **Lyon. Quai Perrache. Poizat édit., [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC Lyon)**
  Lyon. Quai Perrache. Poizat édit., [1er quart XXe siècle]. Carte postale (AC Lyon)

IVR82_20026903081NUCB
© Bibliothèque municipale de Lyon ; © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue du 3 quai Perrache après les bombardements du 26 mai 1944. Photogr.

Référence du document reproduit :

- **Bombardement de Lyon par l'aviation alliée, le 26 mai 1944 : destruction de l'immeuble 3 quai**
  Bombardement de Lyon par l'aviation alliée, le 26 mai 1944 : destruction de l'immeuble 3 quai Perrache. Photogr. Nég. Sur verre (AC Lyon : 0003 PH 00025)

- **Bombardement de Lyon par l'aviation alliée, le 26 mai 1944 : destruction de l'immeuble 3 quai**
  Bombardement de Lyon par l'aviation alliée, le 26 mai 1944 : destruction de l'immeuble 3 quai Perrache. Photogr. Nég. Sur verre (AC Lyon : 0003 PH 00025)

IVR82_20026903084NUCB
© Archives municipales de Lyon ; © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de l'immeuble 9 quai Perrache après les bombardements de l'armée allemande, 26 mai 1944. Photogr.

Référence du document reproduit :

- **Bombardement de Lyon par l'aviation alliée, le 26 mai 1944 : destruction de l'immeuble 9 quai**
  Bombardement de Lyon par l'aviation alliée, le 26 mai 1944 : destruction de l'immeuble 9 quai Perrache et de la culée ouest du pont de chemin de fer. Photogr. Nég. Sur verre (AC Lyon : 3 Ph 26)

- **Bombardement de Lyon par l'aviation alliée, le 26 mai 1944 : destruction de l'immeuble 9 quai**
  Bombardement de Lyon par l'aviation alliée, le 26 mai 1944 : destruction de l'immeuble 9 quai Perrache et de la culée ouest du pont de chemin de fer. Photogr. Nég. Sur verre (AC Lyon : 3 Ph 26)

IVR82_20026903085NUCB
© Archives municipales de Lyon ; © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le sud. Photogr., vers 1955

IVR82_20036900330NUC
Auteur de l'illustration (reproduction) : Jacques Gastineau
Date de prise de vue : [1955]
© Archives municipales de Lyon ; © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble du quai depuis le viaduc ferroviaire au nord

IVR82_20026903650X
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue du quai et de l'autoroute du sud, depuis le viaduc ferroviaire au nord-est

IVR82_20026903651X
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble du quai depuis l'est, entre le cours de Verdun et le pont de chemin de fer

IVR82_20026903026XA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble du quai depuis le sud-est, entre le cours Suchet et le pont de chemin de fer

IVR82_20026903028XA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue depuis le sud-est, rive gauche du Rhône, entre la prison Saint-Joseph et le pont de chemin de fer

IVR82_20026903031XA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le nord-est, rive gauche du Rhône, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit

IVR82_20026903030X
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue vers le sud depuis le 42 quai Perrache

IVR82_20016902186NUCA
Auteur de l'illustration : François Blanchetière
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble vers le nord, depuis la rive gauche du Rhône,

IVR82_20026903032VE
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le sud

IVR82_20016902132NUCA
Auteur de l'illustration : François Blanchetière
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue de l'ancien quai Perrache depuis le sud

IVR82_20016902947VE
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation